

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Band:** 55 (1991)  
**Heft:** 217-218

**Artikel:** Rime léonine et critique textuelle  
**Autor:** Sandqvist, Sven  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399879>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RIME LÉONINE ET CRITIQUE TEXTUELLE

### Introduction

La rime léonine est une rime riche qui commence à être employée systématiquement par certains poètes vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette rime avait beaucoup de prestige et était considérée comme un art savant<sup>(1)</sup>. Dans la première moitié du siècle suivant, la rime léonine était surtout favorisée par les poètes normands, semble-t-il. La définition qu'on donne de la rime léonine est parfois un peu vague. Dans les dictionnaires on lit des définitions comme « rime très riche où deux, trois syllabes sont semblables » (Petit Robert), « rime très riche, de plusieurs syllabes » (Lexis), « rime très riche dont l'homophonie s'étend à plusieurs syllabes » (Trésor). Elwert, *Traité de versification française*, § 123, donne une définition plus précise: « si la rime est dissyllabique, c'est-à-dire si la voyelle précédant la voyelle accentuée et la *consonne d'appui* riment également, qu'une consonne suive ou non la voyelle tonique, autrement dit si trois éléments (finale vocalique) ou quatre (finale consonantique) riment ensemble. » Comme exemples de rimes léonines masculines il donne *abonder*: *inonder* et *ressentir*: *repentir* et comme rimes féminines de ce type il cite *offensée*: *pensée*, *jouissance*: *licence* et *marine*: *narine*. Ma définition, valable pour la poésie médiévale, diffère un peu de celle d'Elwert. Par

---

(1) Cf. à ce sujet ce qu'en dit Philippe de Remi aux vv. 30-33 de la *Manekine*. Le poète, se rendant compte des difficultés à manier les rimes léonines dont il avait eu l'intention d'orner son poème, décide d'abandonner cet art et s'excuse de la façon suivante:

Et se je ne sai leonime,  
Merveillier ne s'en doit on mie;  
Car mout petit sai de clergie,  
Ne onques mais rime ne fis

L'emploi exagéré de ce type de rime est pourtant blâmé plus tard par du Bellay, *Défense et illustration de la langue française*, éd. Lommatzsch et Wagner, p. 56: « [...] d'aucuns, qui pensent avoir fait un grand chef-d'œuvre en francoys, quand ilz ont rymé un *imminent* et un *eminent*, un *misericordieusement* et un *melodieusement*, et autres de semblable farine, encores qu'il n'y ait sens ou raison qui vaille. [...] Ces equivoques donq' et ces simples rymez avecques leurs composez, comme un *baisser* et *abaïsser*, s'ilz ne changent ou augmentent grandement la signification de leurs simples, me soint chassés bien loing. »

rime léonine j'entends une rime où l'homophonie commence à la voyelle de la pénultième. Par cette définition, toute rime féminine est considérée comme léonine. Cf. G. Lote, *Histoire du vers français*, II, pp. 145-146. C'est évidemment ainsi que les poètes de l'époque comprennent le terme. Si on examine les rimes de deux textes dont les auteurs disent expressément que leurs rimes sont léonines comme la *Branche des royaus lignages* par Guillaume Guiart (plus de 21000 vers) et le *Dyalogue saint Gregore* (plus de 24000 vers), on arrive à la même définition. On peut aussi citer ce qu'en dit Eustache Deschamp dans son *Art de dictier*, tome VII de ses *Œuvres complètes*, p. 274: «Et est ceste balade *leonime*<sup>(2)</sup>, par ce qu'en chascun ver elle emporte sillabe entiere, aussi comme *dolente* et *presente*, *concepcion* et *constellacion*», et p. 275: «Ceste balade est moitié *leonime* et moitié *sonant*, si comme il apert par *monde*, par *onde*, par *homme*, par *Romme*, qui sont plaines sillabes et entieres; et les autres *sonans* tant seulement, ou il n'a point entiere sillabe, si comme *clamer* et *oster* ou il n'a que demie sillabe, ou si comme seroit *presentement* et *innocent*. Et ainsi es cas semblables puet estre congneu qui est *leonime* ou *sonnant*.»

Toute rime nous fournit de l'information sur la langue du poète. Chez les poètes utilisant la rime léonine, les rimes masculines nous donnent aussi des renseignements sur le traitement des voyelles prétoniques<sup>(3)</sup>. On doit pourtant éviter de tirer trop de conclusions sur la langue ou le dialecte des poètes à l'aide de cette rime, car ils se servent parfois de formes vieilles et insolites pour satisfaire aux exigences de la rime. Quand

(2) Dans l'ancienne langue on trouve aussi la forme *leonime*, due évidemment à l'influence du mot *rime* avec lequel elle est associée. Cf. Morawski, *Pamphile et Galatée* par Jehan Bras-de-Fer de Dammartin-en-Goële, p. 216, note 2.

(3) Les rimes féminines ne nous apprennent rien sur la prononciation des sons prétoniques. Cependant, on les cite parfois dans le but de l'illustrer. Ainsi van Hamel, dans son édition des *Lamentations de Matheolus*, tome II, pp. CCXIV-CCXV, signale les rimes *bouchette: doulcette*, *Aucerre: desserre*, *pucelage: vasselage*, *dancerent: cesserent* pour montrer que Jean Le Fèvre ne fait pas de distinction entre *ce* et *che* et entre *c* et *s*. Hasenohr-Esnos, *Respit de la mort*, p. CXXXVIII, cite la rime *mesnie: enseignie* pour exemplifier la confusion de *n* mouillé avec *n* simple. Gieber, *Vie saint Jehan-Baptiste*, p. XIX, illustre la confusion entre *ch* et *g* à l'aide des rimes *trenchié: arragié* (lire *trenchie: arragie*) et *suchierent: mangierent*. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, p. 92, pour montrer que certains poètes rapprochent à la rime les consonnes sourdes et sonores, dont l'articulation est voisine, cite les exemples suivants tirés de Jean de Condé: *plaisance: connoissance*, *agree: seecree*, *mondaine: lointaine*. Mais ces rimes ne prouvent rien, car ces poètes, même s'ils se servent de rimes léonines d'une façon conséquente, n'hésitent pas à utiliser des rimes féminines telles que *vie: mie*.

l'auteur de la *Vie de saint Évrout*, par exemple, emploie *si hons* (au lieu de *ses hommes*) pour rimer avec *dissensions*, on ne peut soutenir que ces formes appartiennent à sa langue normale. (Voir l'édition de F. Danne, *Rom. Forsch.*, 1913, vv. 3213-4. L'éd. corrige à tort en *ses hons*). On peut citer à ce sujet ce que dit l'auteur anonyme du *Tombel de Chartrose* dans son prologue, vv. 37-39: «Et la rime si fait user / D'estranges motz et refuser / Souvent le plus propre langange».

En revanche, il est clair que la rime léonine nous aide souvent à rétablir le texte primitif du poète. Les copistes, qui respectent presque toujours la rime ordinaire, sont souvent inconscients des finesses de la rime léonine, ce qui a pour résultat qu'ils corrigent les formes et les mots insolites que le poète emploie pour obtenir ce type de rime.

Parfois les interventions des copistes sont assez évidentes. Un poète qui poursuit la rime léonine n'utilise pas le verbe *mourir* pour rimer avec *venir*, quand le synonyme *fenir* lui fournit une rime parfaite. Si on trouve la rime *mourir: venir*, on peut donc être convaincu que *mourir* est dû au copiste. Si les formes *promis*, *honour* et *convient* riment avec *amis*, *menour* et *souvient* respectivement dans le manuscrit, on peut également être sûr que le poète a écrit *pramis*, *henour* et *couvient*. Pour ce qui est du dernier mot, il rime toujours en *-ouvient* dans les textes que j'ai étudiés (à part *souvient*, on trouve *ou vient* à la rime), bien qu'il soit possible de trouver des rimes en *-onvient*, par exemple *on vient* et *don(t) vient*. Dans ce cas, la rime nous donne probablement des renseignements sur l'emploi à l'époque.

Pour illustrer les négligences des copistes dans ce domaine, je citerai quelques exemples tirés du *Dyialogue saint Gregore*, éd. S. Sandqvist, Lund 1989. Ce texte est conservé dans deux manuscrits, Évreux n° 8 (E) et Bibl. nat. nouv. acq. fr. 914 (P). Le ms. E donne un texte très proche de l'original avec des rimes léonines correctes. Comme P est une copie de ce ms., on peut voir comment le copiste fausse les rimes léonines du texte qu'il copie. Cf. 57-58 *au voir: avoir* (E *a voir*), 1007-8 *durté: seureté* (E *seürtey*), 3119-20 *acourchier: courroucer* (E *courchier*), 3121-2 *courrouça: acourcha* (E *courcha*), 3671-2 *criant: breant* (E *briant*), 5463-4 *ordonna: mena* (E *ordena*), etc.

L'*Advocacie Nostre Dame*, dont le meilleur texte se trouve aussi dans le ms. 8 de la Bibliothèque municipale d'Évreux, pourrait également servir d'exemple de ce phénomène. Le texte d'Évreux, copié peu de temps après la rédaction du poème, offre des rimes très correctes, tandis que les mss postérieurs faussent souvent les rimes léonines qui, sans aucun doute,

appartiennent au texte de l'auteur anonyme. Dans les premiers deux cents vers, je relève les cas suivants: 51-52 *je crey: secrey* (52 CD *le roy*), 105-106 *celà vint: avint* (105 B *li vint*), 119-120 *prestoit: estoit* (119 BC *por-toit*), 121-122 *paradis: jadis* (121 C *emparti*), 135-136 *à point: a point* (136 B *ot point*, C *o point*), 185-186 *de voir: devoir* (186 B *savoir*)<sup>(4)</sup>. Pour deux autres exemples, voir ci-dessous, *Branche des royaus lingnages*, note aux vv. 10800-10802.

Si un ms. présente une rime comme *bon: l'en*, on peut être assez sûr que l'éditeur corrige *l'en* en *on* ou dit en note que cette forme a figuré dans le texte primitif. La rime *l'en dit: condit* nous fournit le même renseignement sur la forme du pronom si elle apparaît parmi des rimes léonines. Dans le dernier cas il est beaucoup plus rare que les éditeurs corrigent ou commentent la rime. Ils sont inconscients du problème ou le passent sous silence. Cf. ci-dessous, *Vie saint Jehan-Baptiste* 5912-5913 et *Roman du Comte d'Anjou* 2557-2558.

Mais il y a naturellement des exceptions. Dans la version de la *Vie de saint Alexis* qui constitue le dix-huitième conte du *Tombel de Chartrose*, on trouve aux vv. 689-690 la rime *devant: (noise) mouvant*. Walberg dit avec raison que cette rime ne peut guère remonter à l'original qui a probablement eu *noise levant*. Stebbins dans son édition du poème, par contre, accepte cette seule rime irrégulière sans commentaire, quoiqu'il constate dans son introduction que l'auteur a une grande prédilection pour les rimes léonines.

G. Hasenohr-Esnos discute aussi ce problème dans l'introduction de son édition du *Respit de la mort* par Jean Le Fèvre, p. CLI et s.: «Étant donné, d'autre part, la prédilection manifeste de Jean Le Fèvre pour la rime riche, nous avons remplacé, à deux ou trois reprises, une rime pauvre de A par la rime riche correspondante empruntée aux autres manuscrits (ex.: *grenier* remplacé par *solier: escolier* 345, *met une* remplacé par *met l'une: la lune* 918).» Même si la rime léonine n'apparaît pas avec autant de régularité dans le *Respit de la mort* que dans certains autres poèmes de l'époque, la correction du v. 345 me paraît justifiée. L'éditrice aurait aussi pu, avec le même droit, corriger les rimes suivantes: 240 *un a un* (: *Jehan de Meun*). La leçon des mss BDE, *un et un*, est certainement celle de l'original. La rime *Jehan de Meun: un et un* est d'ailleurs utilisée par Jean Le Fèvre dans les *Lamentations de Matheolus* II 1797-8.

(4) Je cite ce texte d'après l'édition de Gérard Gros. Cette édition, qui est une thèse de doctorat de troisième cycle, soutenue en 1980 à l'Université de Paris IV-Sorbonne, n'est pas encore publiée. Je remercie M. Gros d'avoir mis à ma disposition une copie de sa thèse dactylographiée.

504 *quant on les a asses acrus* (: *treüs*). Le ms. de base a *acreus*, ce qui donne un vers hypermétrique. J'aurais préféré la leçon *creüs* fournie par les mss *By.* 1544 *captivité* (: *joliveté*). Il est probable que l'original a eu la forme *captiveté*. De même je pense que Jean Le Fèvre a utilisé la forme *honnourés* au lieu de *honnerés* au v. 2788 pour obtenir une rime léonine avec *aourés*. L'éditrice aurait également dû imprimer *couvient* pour *convient* aux vv. 719 et 3108 pour améliorer la rime avec *souvient* (cf. ci-dessus et la note à *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743).

Dans les pages suivantes j'examinerai encore un nombre de rimes pauvres qui apparaissent chez des poètes poursuivant la rime léonine. Dans la majorité des cas, l'éditeur aurait dû corriger la rime incorrecte. Sinon il y aurait eu lieu de discuter le problème en note et y proposer une correction possible.

### **Le Dit de la Panthère d'Amours par Nicole de Marival**

Cerfs, dains, chevriaus, sauvages bous,  
Qui d'arbrissiaus broustent les brous (73-74)

La rime *sauvages bous*: *les brous* n'est pas correcte et c'est le dernier mot qui fait difficulté. Il doit s'agir d'une variante de *brost* «brout». Ce mot est très rare et la forme *brost* n'est pas attestée ailleurs en ancien français. Le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch ne cite qu'un exemple de *brost*. Ce mot ne figure pas non plus dans l'autre ms. qui donne: *Qui les arbres broustent le bouz*. Cette leçon nous aide à corriger le ms. de base en *les bous*, ce qui donne une rime léonine parfaite. Il est facile d'expliquer *brous* comme une faute commise par le copiste sous l'influence de *broustent*. Pour ce qui est du sens, *les bous* «les bouts, les extrémités» signifie en principe la même chose que *les brous* à cet endroit. Le *FEW*, XV, col. 211b, en donne d'ailleurs pour le moyen français le sens de «bourgeon (de chêne)» et «bouton de fleur».

Por ce toutes communaument  
La suivoient, fors seulement  
Li dragons, qui ne la porroit  
Sentir, pour ce que il morroit (115-118)

La leçon du ms. B *communement*, variante fréquente de *communaument*, a probablement figuré dans le texte original. *Communement*, parfois écrit *communelment*, est souvent employé comme mot rimant en *-ement* dans le *Dyialogue saint Gregore*. Cf. *communement*: *merveillousement* 20099, *communelment*: *clerement* 21083, etc. Il est invraisemblable que l'auteur du *Dit de la Panthère d'Amours* ait employé la variante *communaument*

quand il est si facile de trouver une rime léonine, ce qui est évidemment son but comme rimeur. Vu les habitudes du poète, il serait aussi naturel de corriger cette rime imparfaite que celle des vv. 1800-1801 où le ms. de base porte *a moy: ami*. Comme tout autre éditeur le ferait, Todd corrige ici *moy* en *mi*.

Et orent lor ententions  
D'ensuivre toute loyauté;  
Et n'ot en eulz crueuseté (296-298)

Il est difficile de comprendre pourquoi l'auteur, rimeur soigneux qui veut rimer léoninement, aurait employé le substantif très rare *crueuseté*, quand il avait à sa disposition le synonyme *cruauté* qui rime parfaitement avec *loyauté*. Dans ce cas, je suis d'avis que le principe de la *lectio difficilior* doit être subordonné au « principe de la rime léonine ».

Et me dist: « Diex te sault, amis!  
« Qui es tu? et qui t'a cy mis? » (309-310)

Le ms. B porte *qui ça t'a mis*. La rime léonine *-amis* est une des plus fréquentes dans la poésie de l'époque. L'auteur de ce poème s'en sert aux vv. 1750-51. Il me semble improbable que le poète ait écrit *cy mis*. L'éditeur aurait dû choisir la leçon de B ou, s'il veut s'écarter le moins possible de son ms. de base, corriger en *ça mis*. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 5023-5024, *Li Livres d'Amours* 6507-6509 et *Branche des royaus lignages* 10800-10802.

« Li dragon qui ne puet sentir  
« La douce alaine, sans mentir  
« Senefie les envieus  
« Envenimez et convoiteus (523-526)

Le ms. de base donne *Envenimez et ennuieus* au v. 526, ce qui donne une rime parfaite en *-ieus*. Dans la pénultième nous avons la rime *ui: i*, il est vrai, mais c'est une rime fréquente à l'époque. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 7591-7593, *Roman de Fauvel* 633-636, *Roman de la Rose* 16807-16809, et mon édition du *Dyalogue saint Gregore*, pp. 60-61.

« Se aucuns se trueve en tel point,  
« Qui est sans robe, si le point (563-564)

Aucun ms. ne donne une rime parfaite. Le ms. B a un texte différent qui porte la rime incorrecte *ce point: a point*. Le poète a probablement écrit *ce point* au lieu de *tel point*. On sait que la confusion entre *ce (cel)* et *tel* est très répandue dans les mss du moyen âge. La grande ressemblance entre les lettres *c* et *t* a sans doute contribué à cette confusion.

Tout a ce point ainsi m'avint  
 Qu'avec moi li diex d'Amours vint (725-726)

Encore une fois, il faut avoir recours au ms. B pour trouver une rime léonine: *Qu'a moy le dieu d'Amour la vint*. C'est le copiste du ms. de base, peu conscient de l'exigence de la rime riche, qui a altéré le texte original. Il est naturel qu'un copiste, qui semble se contenter d'une rime ordinaire, supprime *la* dans cette position, puisque ce mot n'a aucune autre fonction que de fournir une rime léonine.

Un po après ce m'arresta  
 Li diex, et si me dist: « De la  
 « Ou tu as esté que te samble? » (737-739)

La rime *arresta*: *De la* est suspecte et c'est sans doute la leçon de B, qui a *m'appella*, qu'il faudrait adopter.

« Sire, » dis je, « li cuers me tramble  
 « Toutes les fois qu'il m'en souvient;  
 « Mais puis que dire le convient,  
 « Tout droit parmi le voir irai (740-743)

La rime exige la forme *couvient*. Cette rime est fréquente dans la poésie à rimes léonines. Dans beaucoup d'éditions on trouve la forme *convient* — dans beaucoup de mss il peut être difficile de voir si le copiste a écrit un *n* ou un *u* — on peut être sûr que le poète a utilisé la forme *couvient* pour obtenir une rime correcte. Cf. ci-dessus Introduction, et encore *Vie saint Jehan-Baptiste* 833-835, *Clefs d'Amors* 3277-3280, *18 contes français XV* 362-364, *Branche des royaus lingnages* 10386-10388, *Lamentations de Matheolus I* 1027-1028, *La Passion Nostre Seigneur* 335-339, et *Roman de la Rose* 10311-10312.

« Dous Penser, ses loiax amis,  
 « Qui tout son cuer a en li mis (791-792)

Aucun des deux mss ne fournit une rime léonine parfaite, mais je suis certain que l'original a eu une rime en *-amis* (cf. ci-dessus, vv. 309-310). Il suffit de changer l'ordre des mots en *en li a mis* pour obtenir cette rime. Cf. *Li Livres d'Amours* 6507-6509 et *Branche des royaus lingnages* 10800-10802.

Car vous poez contre .I. mal cent biens rendre,  
 Voire assez plus c'on ne porroit nombrer;  
 Et si poez de tous maus destorber  
 Ceulz qui servir veulent entierement (884-887)

Comme l'éditeur n'a pas pour principe de ne pas abandonner son ms. de base mais utilise parfois le ms. B, il aurait dû choisir la leçon de B qui porte *descombrer* pour *destorber*.

Je pri a tous amans, au definer  
 De ce dit cy, que si endoctriner  
 Veulent leurs cuers envers dame et atours,  
 Ou l'en ne puet trouver fors bone amours (935-938)

Le v. 937 paraît suspect. L'autre ms. présente une tout autre leçon et omet les deux vers suivants. Si les vv. 1937-8 ont figuré dans l'original, il est possible qu'il ait eu *envers la dame amors* (p. p. de *amordre*).

Por ce leur veil ce dit cy envoier,  
 Et si lor veil encore supplier (945-946)

L'original a évidemment porté la forme *supploier*. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 6692-6695, *Li Livres d'Amours* 425-426, *Branche des royaus lignages* 1973-1975, et *La Passion Nostre Seigneur* 187-188.

Cy fault li diz en aventure fais  
 Por amoindrir de mes mauz le grief fais (965-967)

B donne *Por amensier de mes mauz le fais*. Cette leçon fournit une rime plus correcte que celle du ms. de base, même si *grief fais* est acceptable. Comme nous avons vu plus haut (cf. vv. 791-792 et peut-être 309-310) que le copiste du ms. de base change parfois l'ordre des mots, il est possible que l'original ait porté *maus griefs le fais*.

« Autel li dis com je vous dis,  
 « Car .IX. hardement, non li .X. (1059-1060)

Un ajout tel que *non li .X.* est un artifice particulièrement caractéristique des fabricateurs de rimes léonines. B donne *com je le dis* au v. 1059, ce qui n'est pas très satisfaisant. Je crois que l'original a eu *Autel vous dis com je li dis*.

« Et le dist vostre clerc Adams,  
 « Qui fu d'amis ja moult aidans (1069-1070)

D'après Freymond, *Zeitschr. für rom. Phil.*, VI, pp. 30-33, les poètes ne se servaient pas de rime léonine dans les cas où la rime comprenait un nom propre. La rime *Adams: aidans* serait donc correcte. Toutefois, cette règle n'est pas valable pour la majorité des poètes rimant de cette façon. Cf. mon édition de trois contes du *Tombel de Chartrose*, p. 28. L'auteur du *Dit de la Panthère d'Amours* rime ailleurs *moissons: Soissons* 47, *escient: Orient* (rime en *-ient*) 254, *Venus: venus* 1039, *comparras: Arras* 1516, *Gautier: psaltier* 1716, et ces rimes montrent qu'il cherche la rime riche aussi pour les noms propres. Dans ce passage c'est sans doute B qui fournit la bonne leçon. Dans ce ms. le vers 1070 donne une variante tout à fait différente: *Devant vous enclins et adans* d'après l'apparat critique. *adans* est à écrire *a dans* (= *a denz*).

« C'on le voit au soir et au main  
 « Por ce c'on le porte en la main (1252-1253)

Le ms. de base a *con le voit en sa main* au v. 1253, ce qui est une faute manifeste. La leçon de B, qu'a adoptée l'éditeur, est évidemment meilleure, mais elle comporte une rime imparfaite. Une correction légère du vers précédent donnerait une rime léonine. Je suis en effet convaincu que le poète a écrit *a main*, et peut-être aussi *a soir* pour obtenir une construction plus symétrique. Mais comme l'asymétrie est assez répandue dans l'ancienne langue, il suffit peut-être de corriger en *a main*, variante moins fréquente que *au main*. Voir Tobler-Lommatzsch, V, col. 807-808. On trouve la même faute dans *Li Lamentation* de Gilles Li Muisis qui se sert assez régulièrement de rimes léonines. Voir l'édition de K. de Lettenhove, I, p. 2, lignes 10-11: *Car toudis au soir et au main Doit li sages lever la main*. Cf. aussi ci-dessous, *Roman de Fauvel* 107-110 et *Roman de la Rose* 7489-7490.

« Mestres Jehans est appelé  
 « L'Espiciers cil qui l'a dictié.  
 « Pour ce qu'il a en son traictié  
 « De cele matiere traictié,  
 « Com en bones moeurs affaitié (1269-1273)

Hors la rime non léonine *dictié: traictié*, ce passage fournit trois vers consécutifs rimant en *-aitié*, ce qui est également très suspect. Malgré l'accord des deux mss je suis sûr que l'original a porté *son dictié* au lieu de *son traictié* au v. 1271. Ce type de rime identique, où un substantif rime avec le verbe correspondant, est fréquemment utilisé par les poètes. Cf. Morawski, *Pamphile et Galatée*, p. 217, et mon édition du *Dyalogue saint Gregore*, p. 28.

L'esmeraude, c'est veritez,  
 Si a moult de proprietiez (1300-1301)

Les rimes en *-ité (-itez)* sont extrêmement fréquentes dans la poésie à rimes léonines, et on s'étonne que l'auteur n'ait pas réussi à trouver un mot rimant correctement avec *veritez* ainsi qu'il l'a fait aux vv. 2046 et 2099 où *auctorité* et *verité* riment avec *prosperité*. Mais le ms. de base donne ici *prosperitez*, ce que l'éditeur corrige sans raison en *proprietiez*.

Celer le doi, se s'onneur veil,  
 Car li mesdisant, a lor duel,  
 Matiere de mesdire avroient (1904-1906)

B donne un autre texte: *Celer la doy se soneur veu Pour mesdisans li mien veu*, ce qui n'est pas à préférer du point de vue de la rime. Je pense

qu'on doit garder le ms. de base mais corriger *duel* en *veil*. Sur cette rime, cf. ci-dessus, vv. 1269-1273. La pénultième est une rime en *or* (*our*) ou *eur*, car *honor* et *lor* alternent avec *honneur* et *leur*.

Et si seroit tout assouvi  
Ce que dedens mon songe vi (2505-2506)

Bien que les deux mss portent *assouvi*, je suis certain que Nicole de Margival a employé la variante *assevi* qui est bien attestée en ancien français. Voir Tobler-Lommatzsch, I, col. 608-609.

Si pri trestous ceulz qui l'orront  
Et qui amender y savront  
Ou corrigier s'il y a point,  
Pour Dieu, qu'il le mettent a point (2612-2615)

Au v. 2613 il faudrait choisir la leçon de l'autre ms. qui porte *pourront* au lieu de *savront*, mais *saurront* est peut-être acceptable.

### La Vie saint Jehan-Baptiste

Soit bien certain tuit cil qui m'ot  
Que je n'entent a y mettre mot  
Qui ne soit tout d'auctorité (103-105)

La rime *qui m'ot*: *mettre mot* n'est pas tout à fait impossible, car il arrive que *e* et *i* riment ensemble dans la pénultième. Ce texte fournit par exemple la rime *visitera*: *departira* 873-4. Mais cette rime doit quand même donner lieu à une réflexion sur le texte, et il est facile de constater que l'original a porté *a mettre y mot*. Cette correction a l'avantage de donner, à part une rime plus parfaite, un nombre correct de syllabes et un ordre des mots normal.

Tout maintenant sur eulz coururent  
Qui estoient adoncques fors,  
Et firent tant par leurs efforts  
Qu'Aristopole mat et pris  
Fust mené comme lerre pris (182-186)

Dans certains mss il est très difficile de distinguer *ff* de *sf*. Même si ce ms. porte nettement *effors*, on peut être sûr que le texte primitif a eu *esfors*. Quoique effacé depuis longtemps dans la prononciation, *s* préconsonantique compte dans la rime dans ce poème, même dans la première syllabe des rimes masculines. J'ai constaté le même respect pour *s* préconsonantique dans le *Dyialogue saint Gregore*. Voir mon édition, pp. 62-63. Le

mot *effors* (pour *esfors*) apparaît à la rime encore au v. 1354 (: *estes fors*). Voir aussi les notes des vv. 799-803, 869-870, 1104-1105 et 3857-3859.

Moustrent ou leur prestre ou leur roy  
 Qui soit enoint, si ne pourroy  
 A leur demonstrance respondre (309-311)

Cette rime nous apprend que le poète a certainement utilisé la forme *lour* de l'adjectif possessif, ce qui n'a rien de surprenant dans un texte normand. La même correction donne une rime correcte aussi dans les cas suivants: *leur chaut*: *amour chaut* 4220-1, *sourfais*: *leur fais* 4390-1, *courchiés*: *leur chiés* 4448-9. Cf. aussi ci-dessous, note des vv. 5455-5456.

Or semble que tu me mesdis  
 Qui cuides que je di faulz.  
 Saches que tu mesprens et faulz (534-536)

La rime exige la correction de *di* en *die*. Cette correction rétablit en même temps la mesure du vers et rend la syntaxe régulière.

Si fais jen, mes j'ay le menour,  
 Quar il a fait au tien honnour (677-678)

Cette rime montre que l'auteur n'a pas utilisé *honnour* mais la variante *henour*. Ailleurs on trouve les rimes *menour*: *desennour* 1944-5 et *tenour*: *henour* 2359-60. Cf. *18 contes français* III 435-436 et *Roman de la Rose* 6499-6500.

Cest petit enfant que fera,  
 Que cuidiés vous que ce sera?  
 Sachiés qu'il n'i a plus ne mains  
 Mais Dieu le tient entre [ses] mains  
 Qui li donra force et puissance (799-803)

*entre mains*, qui est la forme courante de l'expression, donne une rime parfaite, ce qui n'est pas le cas de *ses mains*. Voir la note à 182-186. La correction n'est donc pas très bien réussie. Pour obtenir un nombre correct de syllabes, il vaudrait mieux corriger *tient* en *tiendra*, qui convient mieux que le présent.

Du viel testament ly souvient  
 Qu'il voulst muer, pour ce convient  
 Nouvel testament ordener (833-835)

Cette rime fautive est fréquente dans cette édition. On trouve *convient* rimant avec *souvient* ou *ou vient* encore aux vv. 1198, 2070, 2390, 2438, 3549, 5312, 6906, 7314. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

La misericorde, cen croy,  
 Monstrera Dieu de son secroy (861-862)

La forme *cen* du pronom démonstratif est caractéristique du normand et appartient sans doute à la langue de l'auteur, car on en trouve bon nombre d'exemples dans ce texte. Ici il est pourtant probable qu'il a employé la forme normale en francien *ce*, qui donne une rime correcte. La même rime incorrecte revient aux vv. 3936-7. Aux vv. 7023-4, par contre, nous avons la rime *secroy: ce croy*. *L'Advocacie Nostre Dame* fournit deux rimes semblables, dues au copiste qui a écrit une forme dialectale (*jen* pour *je*) qui gâte la rime: 871 *di jen voir* (: *recevoir*) et 2009 *doute jen point* (: *face point*).

Et [de] Jhesucrist tout bien nest,  
 Quar sans ly en bonté riens n'est (869-870)

Encore un exemple qui montre que le copiste n'est pas conscient des exigences de la rime léonine. Il est clair que l's de *riens* ne peut remonter au poète, qui est un rimeur soigneux. Cf. ci-dessus, note des vv. 182-186.

Lors ne evesque avoit nulz  
 Qui droit d'Aaron fust venus (939-940)

A part la rime incorrecte, ce passage fournit un texte qui m'est incompréhensible. Je propose de corriger le premier vers en *Lors evesque n'avoit ne nus* (où *nus* est naturellement une graphie du pronom indéfini).

Une vois ou desert vendra  
 Qui dira et qui criera (1009-1010)

Cette rime n'a probablement pas figuré dans l'original. C'est sans doute *criera* qui est fautif. Je pense que l'auteur a écrit *aprendra*.

Et semblant qu'ilz fussent recors  
 De Dieu pour chastier leur cors (1080-1081)

La rime nous montre que l'original a eu *le* pour *leur*. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 6784-6786.

Ainsy est il, ne plus ne mains,  
 Vous vous tués, non pas des mains (1104-1105).

La leçon primitive a certainement été *de mains*, car nous avons vu que *s* compte en cette position. Voir la note à 182-186.

Les riches dient, «Esgartiés!  
 C'est un droit truant affatiés» (1220-1221)

*Esgartiés* est naturellement suspect. Il est possible que l'éditeur l'ait conservé en le considérant comme une forme de *esgarder*, mais il est clair

que la bonne leçon doit être *Esgaitiés*. Les deux verbes sont synonymes dans ce contexte.

Le povre qui gist ou fumier  
Est aussy du pere premier (1372-1373)

La rime montre que l'auteur s'est servi de la variante *femier* au lieu de *fumier*. A la rigueur, ces deux mots pourraient donner une rime en *-umier*. Cette rime se rencontre dans le *Roman de la Rose*, où on trouve, à part *prumier : fumier* 5857-8, la rime *prumier : coustumier* 6437-8, 10967-8, 20113-4, etc. Mais la forme *prumier* semble étrangère à l'auteur de la *Vie saint Jehan-Baptiste*.

Une amende en convient avoir  
Posc soit que mot n'i ait voir (1466-1467)

Le dernier vers est évidemment corrompu. *Posc* m'est incompréhensible; en outre, le vers ne comporte que sept syllabes et présente une rime non léonine. On pourrait corriger en *Por qui soit (= sait) que mot n'i a voir*.

Ilz [les] nomment mauvais villains  
Et si enverroient nul ains  
Qu'ilz deïssent de bon regart  
A nul qui vive « Dieux te gart! » (1570-1573)

*nul* au v. 1571 fausse et la rime et le sens, et pose en outre un problème syntaxique, à savoir l'omission de *ne* devant le verbe. Bien que cette construction soit possible (voir *Chronique des Ducs de Normandie*, IV, note du v. 7885), il est évident qu'il faut lire *mil*. C'est peut-être aussi la leçon du ms., car *mil* et *nul* se ressemblent souvent beaucoup dans les mss.

Tout aussy saint Jehan reprist  
Herodes et Herodias  
Comme fist Jhesabel Helyas  
Dont il ost la teste trenchié  
Par Herodias l'arragié (1727-1731)

Cette fois la rime incorrecte est due à l'éditeur. Il faut naturellement lire *trenchie : l'arragie*. Il s'agit donc de la réduction de *-iee* en *-ie*, bien connue dans le dialecte picard mais dont on trouve bon nombre d'exemples aussi dans les textes normands. Cf. mon édition de trois contes du *Tombel de Chartrose*, pp. 54-55. L'éditeur de la *Vie saint Jehan-Baptiste* a souvent mal compris cette réduction; parfois, comme ici, cette erreur a donné une rime incorrecte: *vengié : mengié* 1538-9, *depechiés : trebuchiés* 6195-5, *fichié : atachié* 6705-6. Aux vers 1538-9, cette erreur ne fausse

pas la rime mais fournit un désaccord inadmissible. Cf. *18 contes français* I 319-320.

Tout purgera sans esparnier.  
Le bon grain metra ou guergnier (1876-1877)

Nul doute que l'original a porté la variante *espernier*.

En son testament la lessa  
A tous ceulz qui en ly croiront  
Et qui des siens estre voudront (2310-2312)

Ici il faudrait adopter la leçon du ms. A qui donne *creroient*: *voudroient*. Ces formes verbales conviennent mieux et éliminent en même temps la difficulté de la rime.

En signe que l'humanité  
Doit estre tenue en vi[l]té (2429-2430)

La graphie sans *l* est fréquente. Cf. v. 2901 *vitance*, et la *Vie de saint Évrout*, éd. F. Danne, *Rom. Forsch.*, XXXII, 1913, pp. 748-893, 2430 *vité* (: *humilité*) et 4014 *vité* (: *charité*). Cette restitution est donc inutile. Elle ne change pas la prononciation du mot, il est vrai, mais elle gêne la rime pour l'œil qui est assez fréquente dans ce poème.

Moult eüst esté enrichi  
Se pour loenge fust flechi (2823-2824)

Le texte primitif a évidemment porté *enrechi*.

Saint Thomas saint Jehan ensuy :  
Il ne trembla ne ne fûi (2867-2868)

L'éditeur considère *ensuy*, qui comporte normalement trois syllabes, comme dissyllabique ici. Le résultat en est une rime incorrecte. L'autre ms. porte *Jehan sui* et c'est sans aucun doute la bonne leçon. Sur la réduction de l'hiatus due au copiste, cf. *18 contes français* I 86-89 et surtout *Histoire du Précieux Sang*.

Ilz n'ont que faire de cauteaus ;  
Ils veulent cotes et manteaus (2895-2896)

Ici nous avons probablement encore affaire à une rime incorrecte qui est imputable à l'éditeur. Au lieu de *cauteaus* il faut lire *canteaus*, ainsi que le propose G. Roques dans *Zeitschr. für rom. Phil.*, XCV (1979), p. 438.

Quar l'acoler et l'embranchier  
 Ne font elz fors pour mielx sachier  
 Des hommes le secret parfont,  
 Dont les grans maulz apres en font (3277-3280)

Le ms. A élimine la rime incorrecte en lisant *parfont* au lieu de *en font*. Il arrive assez fréquemment dans la poésie de l'époque que l'adjectif *parfont* rime avec le pluriel du verbe *parfaire* ou *faire* précédé de la particule *par*. Dans la *Vie de saint Évrout*, dont je prépare une nouvelle édition, on trouve l'exemple suivant: *autrement va tout en abisme, / tout en enfer, tout en parfont / de celz, qui leur desirs font* 456-8. Danne, dans son édition du texte, corrige *desirs* en *desiriers* pour rétablir la mesure de ce vers qui est trop court d'une syllabe. Je pense plutôt que l'auteur, qui poursuit la rime riche, a écrit *desirs parfont*.

Trop se savent souvent manier  
 Et froter et aplanier (3333-3334)

Si le v. 3333 n'est pas hypermétrique, il y a une rime incorrecte *-anier*: *ïer*. L'autre ms. fournit une tout autre leçon qui donne aussi une rime non léonine: *Et si se vielxt souvent baignier*. Ce ms. présente, comme on le voit, un verbe au singulier, ce qui est bien acceptable pour le sens. Si l'on corrige *savent* en *sait* ou *vait*, on obtient la rime attendue *manïer*: *aplanïer*. Cf. ci-dessus, note aux vv. 2867-2868.

Comment osa un ort bouchier  
 Le corps de cely detrenchier (3736-3737)

C'est évidemment encore une fois le ms. A qui fournit la bonne leçon, *atouchier* pour *detrenchier*.

Qui bien aroit en cuer escripte  
 Sa vie que j'ay devant dite,  
 Ou de bonnes vertus moult a  
 Bien verroit comme il sormonta  
 Les pechiés que j'ay racontés (3810-3814)

La rime des vv. 3812-3 nous apprend que le poète a employé la forme *mont* pour *moult*, ce qui n'a rien d'étonnant dans un texte normand. Cette variante est en effet caractéristique de ce dialecte et elle est assurée comme deuxième élément des rimes suivantes: 415-6 *a mont*: *troubla mont*, 655-6 *atendu mont*: *du mont*, 2261-2 *a mont*: *profita mont*. Comme premier élément de la rime léonine, il arrive souvent que cette forme soit altérée par les copistes. Cf. *18 contes français XIII* 394-396, *Histoire du Précieux Sang* 99-100, et *Roman de la Rose* 15755-15756.

Il n'est tant [de] chiere hardie  
 Qu'a plus fort de luy se prist  
 S'il cuidast qu'il l'en mesprist (3857-3859)

Nous avons vu plus haut, note à 182-186, que l'auteur anonyme de cette *Vie* n'accepte pas les rimes du type *se prist: mesprist*. Comme ces deux vers ne comportent que sept syllabes, il est certain que l'original a porté *preïst: mespreïst*, correction proposée déjà par G. Roques, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XCV (1979), p. 439. Cf. *Branche des royaus lingnages* 1803-1806.

Un palais fist en Escalone  
 Et pour ce qu'il y habita,  
 Herodes Ascalonica  
 Est apelé en l'Escripture (4037-4040)

Les auteurs du moyen âge altèrent souvent les noms propres, mais ici la rime montre que c'est le copiste qui l'a fait. Le poète a utilisé la forme attendue *Ascalonita*.

Se l'en les puet tenir aus mains  
 Et l'evesque n'ara pas mains (4516-4517)

L'enclise *aus*, pour *as*, est évidemment due au copiste.

Li doulz emperiere, li preus,  
 Qui a son temps fist tant de preus (5167-5168)

Les poètes de l'époque se servent souvent des anciens cas sujets pour satisfaire aux besoins de la rime, non pour fausser la rime. L'auteur de la *Vie saint Jehan-Baptiste*, si conséquent dans l'emploi de la rime léonine, a certainement écrit *le preus*, leçon fournie par l'autre ms. Cf. mon édition du *Dyalogue saint Gregore*, pp. 64-65.

L'en ne chante pas si souvent,  
 Ne au siecle ne au moment (5307-5308)

Au lieu de *au moment* le ms. A donne *en couvent*, et c'est cette leçon qu'il faut choisir.

Quant le sçot, moult fust courouchiés  
 Et drois fu, quar il ert leur chiés (5455-5456)

Même si on change la forme de *leur* (cf. la note des vv. 309-311), on n'obtient pas une rime correcte. Les deux mss portent *courouchiés* (A donne *il* pour *moult*), mais je suis convaincu que l'original a eu la variante *courchiés* et je proposerais la correction *il fust moult courchiés* ou *m. fust il courchiés*. Cf. v. 4448 où le copiste du ms. A écrit *courrouciez* pour *courchiés* rimant avec *leur* (pour *lour*) *chiés* et les exemples des

vv. 3119-20 et 3121-22 du *Dyalogue saint Gregore*, cités ci-dessus dans l'Introduction.

Je me doubt que grevé n'en soit.  
Il mourut si comme on soit (5912-5913)

Il est évident que *on* est dû au copiste du ms. de base. L'autre ms. porte *l'en* qui est la bonne leçon. A part la rime correcte, l'élimination de l'hiatus *commē on* parle en faveur de cette leçon. En outre, *l'en* est la forme usuelle en normand.

Et gouvernerais si a point  
Que de deffaut n'i point (6000-6001)

Le vers 6001 est évidemment corrompu. Outre la rime non léonine, ce vers n'est satisfaisant ni pour le sens ni pour la mesure. L'original a sans doute porté *Que de deffaute n'i a point*.

Devotement le pouchier prist,  
Qu'oncques nully ne la re prist (6415-6416)

L'original a probablement porté *pouche* au lieu de *pouchier*.

Pour ce le cuida si celer,  
Que nul ne le peüst trouver (6575-6576)

Malgré l'accord des deux mss, je ne crois pas que cette rime remonte à l'auteur. Le v. 6576 a peut-être eu *nel peüst relever*.

Il mena, qui n'est mie conclus,  
Vie d'ermite et de reclus (7162-7163)

La relative ne donne pas de sens et la rime n'est pas satisfaisante. En outre, le vers est hypermétrique. Je propose la correction conjecturale *qui n'ost (= n'ot) pas de clus*. Cf. le *Dyalogue saint Gregore* où *reclus* rime deux fois avec *de clus*: 1745-6 *Chaucié comme .I. povre reclus D'unnes chaucez pleines de clus*; 18003-4 *Il virent l'ame d'un reclus; Ne scey s'il iert vestu de clus*.

Toute la nuit y sejournerent,  
Et a l'endemain s'en alerent,  
Les reliques tousjours portant,  
De joie avoient en cuer grant (7506-7509)

Le ms. A donne *de joie avaint tous jours itant*, ce qui n'est pas plus satisfaisant pour la rime. En outre, la forme dissyllabique *avaint* ne remonte certainement pas à l'original. Je pense que le poète a écrit *en cor tant*. Cette correction donne aussi une syntaxe plus normale, bien que la construction du ms. de base ne soit pas impossible. Cf. mon édition du *Dyalogue saint Gregore*, note du v. 12757.

**La Clef d'Amors**

Se il chiet poudre en son geron,  
soit sus robe ou sus chaperon,  
escorre la doiz sanz hurter  
se de lié te veuz acoster (481-484)

Aucun des trois mss ne donne *hurter*, qui fausse la rime. C'est une variante que l'éditeur a prise dans une édition du XVI<sup>e</sup> siècle. Un ms. porte *sanz oster* et les deux autres *et oster*. De ces leçons, qui toutes les deux fournissent une rime léonine, c'est *et oster* qu'il conviendrait adopter.

cil qui de gleve seut ferir,  
doit par droit a gleve mourir (1069-1070)

Le ms. A donne *perir* au lieu de *mourir*, et c'est apparemment la bonne leçon. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 6996-6998, où le copiste a écrit *mourir* pour *fenir*, et *Branche des royaus lignages* 5783-5786.

Saches que bien enpleeras  
touz les donz que tu lor dorras (1489-1490)

Vu la grande régularité de la rime léonine dans ce texte, on peut constater sans hésitation que la bonne leçon est encore une fois fournie par le ms. A qui donne *feras* pour *dorras*.

Sueffre toi quant el guingnera,  
et escri quant elle escrira (1841-1842)

Ces deux vers correspondent au v. 543 du deuxième livre de l'*Ars amatoria* d'Ovide: *Innuet illa, veniat; scribet, ne tange tabellas*. Le v. 1842, où un ms. porte *ce que* au lieu de *quant*, ne donne pas un sens très clair, si l'on considère *escri* comme un impératif de *escrire*. En réalité, l'impératif *sueffre toi* conviendrait également pour la deuxième des deux temporelles introduites par *quant*, puisque le traducteur a choisi de ne pas traduire *ne tange tabellas*. Il se peut que *escri* soit un substantif, variante de *escrit*, ce qui donnerait un meilleur sens, mais une construction plus lourde (= *quant elle escri(t) escrira*). Si cette interprétation est correcte, on pourrait proposer la correction de *escrira* en *fera* pour la rime. Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que la rime *guingnera: escrira* ne remonte pas à l'original.

fame n'a de riens tel paour  
comme d'omme grant vanteour (1867-1868)

La rime nous apprend que l'auteur a utilisé la variante *peour* pour satisfaire à la rime léonine.

lors puet chescun segreement  
dire a l'autre tout son talent (1871-1872)

Le ms. C donne une rime parfaite mais son texte est moins satisfaisant, semble-t-il: *lors puet amours segreement / l'un a l'autre tout soutement*. Mais il est possible que cette leçon soit à considérer comme une *lectio difficilior*. Nous avons ici un emploi insolite de *pouvoir* comme verbe transitif au sens de «pouvoir faire». Cf. Tobler-Lommatzsch, VII, 1416. L'adverbe *soutement* fait également problème. Il peut s'agir d'un dérivé du part. passé *solt* de *soldre* («entièrement»). Cf. Tobler-Lommatzsch, IX, 1021. Il est aussi possible que *soutement* soit une variante de *soutiment*. Cet adverbe connaît un grand nombre de variantes, mais *soutement* n'est pas signalé dans les dictionnaires. Pourtant, dans l'*Advocacie Nostre Dame*, dont l'auteur emploie régulièrement la rime léonine, on trouve une fois la rime *soulement: soutilment* 2277-8. Cette rime fait supposer que l'original ait porté la forme *soutement*. La rime *soulement: soutiment* apparaît aussi dans la *Vie de saint Évrout* 1955-1956.

si serion tost enlopés  
de telz marchiez envolepés (2235-2236)

Il est invraisemblable que l'auteur ait employé *envolepés* quand la variante *envelopés*, leçon donnée par le ms. C, fournit une rime parfaite.

Le fort n'est pas a bien jouer,  
mes a vos mours bien aoner (2633-2634)

Le verbe *aoner*, qui correspond à *componere* dans le texte latin d'Ovide, n'est pas attesté ailleurs dans l'ancienne langue. L'éditeur, qui le traduit dans son glossaire par «arranger, disposer, combiner», le considère probablement comme une variante de *aorner*. Mais cet exemple est très peu sûr à cause de la rime non léonine. L'original a peut-être eu *anouer*.

Les autres plaignent et sospirent  
en nommant celz qu'elles desirent  
et de qui par jour lor souvient  
comme as amans faire convient (3277-3280)

Il faut corriger *convient* en *couvient*. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

### **Li Livres d'Amours de Drouart la Vache**

Les orgueilleus set si loier,  
Qu'elle les fait humelier (425-426)

Comme *loier* est une variante de *lier*, on peut être sûr que c'est la variante en *-ier* qui a figuré dans le texte original. Le ms. du poème de Drouart fournit encore: *desvoier: contralier* 655-6, *otroiés: ociés* 1055-6,

*mariés : otroiés* 3585-6, *otroya : li a* 3893-4, etc. Cf. à ce sujet *Dit de la Panthère d'Amours* 945-946 et *Roman du Comte d'Anjou* 6692-6695.

Mais c'est chose bien aparans  
Que li derrainiers de nului  
Ne prent noblece, fors de lui (890-892)

Nous avons d'autres rimes semblables dans ce poème: *delez lui : nului* 2337-8, *nului : malgré lui* 3175-6, *de lui : nului* 7499-700, 7513-14. L'éditeur, dans sa thèse sur la traduction de Drouart la Vache, Paris 1926, pp. 131-132, considère ces rimes comme régulières parce qu'elles contiennent un monosyllabe. Je pense plutôt que l'original a eu la forme *nelui*. Cf. *La Passion Nostre Seigneur* 1760-1762.

J'ai fait tant de biens, vraiment,  
Que uns homs, qui petit vivroit,  
Por riens tant de biens ne feroit (964-966)

Ainsi que le fait remarquer l'éditeur dans sa thèse précitée, p. 132, note, on peut corriger cette rime en lisant *Qu'uns homs, qui petit viveroit*. Un tel ajout d'un *e* svarabhaktique corrigerait aussi les rimes suivantes: *fine-rai : vivrai* 1923-4 (avec la suppression de *je*), *refuserés : metrés* 2717-8 (avec la suppression de *la*), *rendra : sera* 3657-8 (avec la suppression de *je* ou de *bien*), *amera : avra* 3785-6 (lisez *N'uns*). Cf. aussi *Roman du Comte d'Anjou* 3619-3620 et *Lamentations de Matheolus* IV 462-464.

Si vous pri, de cuer debonnaire,  
Que mon service retenés:  
Si ferez ce que vous devez (1916-1918)

On peut être sûr que *retenés* est une faute pour *recevés*. Voir pour cette faute *Roman du Comte d'Anjou* 4705-4708.

Car cil, qui sanz donner promet,  
En grant vilonie se met (2241-2242)

L'original a sans doute eu la variante *premet*. Ce texte fournit d'autres exemples où *promet* rime en *-emet*: 2981-2 *donnee m'et : promet*, 7009-10 *se met : promet*, 7013-4 *promis : service mis*. Des exemples de la variante *premetre* sont cités par Godefroy, X, col. 430c, et Tobler-Lommatzsch, VII, col. 1970-1971.

Toute voie encor vous requier ge,  
Que por amour de cele vierge,  
En qui Diex se voust aombrer,  
L'amour me weilliez otroier (2285-2288)

La substitution de *ombroier* à *aombrer* rendrait la rime correcte. Cf. l'exemple cité par Godefroy, V, col. 597c: *Quant en la virge s'ombroia* (J.-C.).

« Si m'aïst Diex, biaux dous amis,  
Je vous ai franchement promis (2719-2720)

La variante *pramis* donne une rime parfaite. Il en est de même des rimes des vv. 5955-6, 6157-8, 6169-70, 7031-2. Cf. à ce sujet *Roman du Comte d'Anjou* 7392-7397, *18 contes français* I 1-4 et *Lamentations de Matheolus* III 140-142.

Mais vous oster election  
Me volez, par induction,  
Ce que vous faire ne volez,  
Si qu'en parlant vous decevez (3125-3128)

Il me semble clair que *volez* est une faute pour *devez* qui donne une rime léonine parfaite et en même temps un meilleur sens que *volez*.

Mais, si m'aïst Dex, il me samble  
Qu'Amours est plus bel et plus gent  
En mariez qu'en autre gent (3506-3508)

La correction *Que Amours est plus bel et gent* rendrait la rime correcte.

Por ce que servir ne puissons  
A cele a qui ami nous sons (3531-3532)

Si nous changions l'ordre des mots du dernier vers nous obtiendrons la rime *puissons* : *ami sons*. Sur cette correction, cf. ci-dessous, note à 6507-6509 et *Dit de la Panthère d'Amours* 523-526.

A paines eschivai ses las,  
Sans faire d'Amours le solas (3991-3992)

La correction *son las* rendrait la rime acceptable, car la nasale ne compte pas. Cf. *sentence* : *demande ce* 7569-70, et mon édition de trois contes du *Tombel de Chartrose*, p. 30.

Par tele amour est malement  
Li proïsmes a l'ome bleciez,  
Et Diex en est trop courouciez (4104-4106)

L'original a évidemment porté la variante *coureciez*. La même rime incorrecte revient aux vv. 6665-6, et aux vv. 5971-2 où *courouciez* rime avec *adreciez*. Cf. *Branche des royaus lingnages* 4382-4386, *L'Histoire du Précieux Sang* 599-600 et *La Passion Nostre Seigneur* 3045-3046.

Après il li covient suïr  
Les bons et les mauvais fuïr ;  
Se la compaigniee sivoit  
Des mauvais, il s'avilleroit (4677-4680)

*sivoit* est probablement une faute de copie commise sous l'influence de *suïr* du v. 4677. Je pense que Drouart a écrit *queroit*.

Ou se li amans se desguise,  
Ou va plus qu'il ne doit ou vient,  
Ou se il povres homs devient (4764-4766)

L'original a probablement eu *et vient*. Il est naturel qu'un copiste, peu conscient des exigences de la rime léonine, corrige en *ou vient*.

Et se cil nous plus que cist cors  
Est simples, dites: c'est decors (5831-5832)

On peut être sûr que *cist* est dû au copiste. Drouart la Vache a certainement écrit *ce cors*.

La dame, par Sainte Marie,  
A son pooir contredisoit  
A ce que cil homs li disoit,  
Et tele raison li disoit  
Par qui elle se deffendoit (5976-5980)

Le verbe *disoit* du v. 5979 est suspect. Le vers précédent contient ce verbe à la rime; de plus, *disoit* fournit une rime non léonine avec *deffendoit*. Le texte original a sans doute porté *rendoit*. Cf. 1439-40 *De ce ne te pues tu deffendre / Por raison que tu saiches rendre*.

Cele, qui a autre obligie  
Estoit, li promist esperance  
Tel que, [se] par sa mescheance,  
De son ami se departoit,  
Li chevaliers ses amis soit (6148-6152)

Si on lit *departissoit* au lieu de *se departoit* au v. 6151 on obtient une rime correcte. Il n'est pas exclu que l'original ait eu cette forme de l'imparfait, car le suffixe inchoatif *-iss-* est employé au présent de l'indicatif au v. 6682 *departissent* où la forme est attestée pour l'auteur par la rime féminine (: *issent*). Cf. aussi *Jehan et Blonde* de Philippe de Rémi, p.p. S. Lécuyer, *CFMA*, 107, v. 6032 avec la note de l'éditrice.

S'uns homs muert qui estoit amis,  
La fame qu'en li a cuer mis,  
Le doit .II. ans, sanz plus, atendre (6507-6509)

L'ordre des mots du v. 6508, qui donne une rime imparfaite, ne remonte certainement pas à l'auteur. Drouart la Vache a sans doute écrit *cuer a mis* pour rimer avec *amis*. Cf. la rime suivante chez Drouart: *Et li autres sera amis. / Car, se cil qui son cuer a mis / En oyseuse, a le cuer si josne* 1131-3. Cf. aussi *Dit de la Panthère d'Amours* 309-310, 791-792, et *Branche des royaus lignages* 10800-10802.

Et que plus a meschief verra  
 Son ami, plus le soustenra (6723-6724)

Il est probable que l'original a eu *venra* pour *verra*. Dans ce cas-là, il faudrait considérer *son ami* comme le sujet du verbe.

Car mout se tient li homs a pris,  
 Qant les grans despens a apris  
 Et a vivre a grant largeté,  
 En grant joie et en grant santé (6815-6818)

Je suis convaincu que l'original a porté la variante *sanité* qui a aussi la forme *saneté*. Si on accepte cette correction, il faudrait en même temps supprimer *et* pour obtenir un octosyllabe correct. Pour ce qui est des deux formes *sanité* et *saneté*, celle-là est plus fréquente, tandis que celle-ci fournit une rime plus parfaite. Pourtant, Drouart n'hésite pas à associer *e* et *i* dans la pénultième. Cf. *largeté: nécessité* 2149-50, 4229-30, *naturalités: metés* 2391-2, *le fait: amis fait* 3047-8, etc. Cf. aussi la note 7309-7311.

Mais cil qui la vicut a soy traire,  
 N'a pooir d'estre diffamés,  
 Ains sera prisiez et loés  
 De ceulz qui le connoisteront (7190-7193)

Pour obtenir une rime parfaite il faudrait corriger *loés* en *amés*.

Que cil est fox qui s'entremet  
 D'amer et qui s'entente i met  
 A faire ce qu'Amours enorte (7309-7311)

Le poète réunit parfois *e* et *i* dans la pénultième de la rime léonine. Cf. ci-dessus, note à 6815-6818, et *Vie saint Jehan-Baptiste*, note 103-105. Voir aussi Bossuat, *op. cit.*, p. 132, note. Bien que la rime *s'entremet: i met* soit tout à fait possible, la rime *s'entremet: s'entente met* est meilleure; de plus, *i* est superflu à côté de *A faire*.

### **Le Roman du Comte d'Anjou par Jehan Maillart**

Mez en doit chosez pourfitables,  
 Et qui lez cuers des genz esmuevent  
 A bien fere, quant il lez truevent,  
 Plus deligemment escouter  
 Pour soi en bonnes meurs monter (26-30)

Il est évident que Jehan Maillart poursuit la rime léonine. Il est également clair que les copistes du poème ne se rendent pas compte de cette ambition du poète. Dans le passage cité, je ne pense pas que la rime *escouter: monter* remonte à l'auteur. Son texte a sans doute eu *bouter* pour *monter*.

Vostre biauté m'a si seurpris  
 Que je me rent a vous tout pris (341-342)

L'original a certainement porté *soupris* et non *seurpris*.

Ne demorra mie granment  
 Qu'après vous irai erraument (453-454)

Même si le ms. de base a *erraument* et non *erranment* (on sait combien il peut être difficile de distinguer les lettres *n* et *u* dans certains mss), je suis sûr que l'auteur a utilisé la deuxième variante. Cette rime revient aux vv. 1985-6 et 6615-6, où il faut également corriger en *erranment*. Voir aussi la note des vv. 1465-1466. En outre, on peut noter que la variante *erramment* se rencontre à l'intérieur du v. 7550.

La ne se vont plus debatant,  
 En la chambre entrent a itant (637-638)

Je pense que le texte primitif a eu *entrent atant*. Un tel passage du présent historique au prétérit n'a rien d'insolite en ancien français.

Que joiaux et or et argent  
 Porteront avec eulz, quer gent  
 Qui n'a pas povreté aprise  
 Est trop povre et trop entreprise (647-650)

On sait que le résultat de *quare* est souvent abrégé dans les mss. Il peut donc être difficile de savoir quelle forme l'auteur a employée. Dans un poème où la rime léonine est aussi régulière que dans le *Roman du Comte d'Anjou*, l'éditeur aurait dû corriger sans hésitation ce *quer* en *car*, d'autant plus qu'il admet cette variante ailleurs. Au v. 6790, par exemple, on trouve *car hons* rimant avec *barons*. La rime incorrecte *argent : quer gent* revient aux vv. 3021-2. En outre, *quer* fausse la rime *arons : quer hons* aux vv. 1267-8.

Con fame essiliee m'enfui.  
 Certes, mal avisee fui (761-762)

Le texte primitif a probablement porté ou *me fui* ou *avisee en fui*. La dernière alternative est à préférer.

Et sez serjans a esveilliéz  
 Pour vous fere querre et sivr.  
 Alons! hastons nous de foïr. (806-808)

Il est improbable que Jehan Maillart ait utilisé l'infinitif *sivr*, quand les infinitifs *suïr* : *fuir* fournissent une rime parfaite.

Alons la ou Dex nous merra;  
S'il li plest, bien nous avenra. (1041-1042)

Le futur *merra*, pour *menra*, ne peut remonter à l'auteur.

... Tout l'afaire  
A bien pourquis et pourchacié;  
Tant a alé, tant a chercié  
Que sa besoigne a achevee (1364-1367)

Le texte de Jehan Maillart a probablement eu *chacié* au lieu de *chercié*.

Querre la veult diligenment.  
Vers la chambre vient erraument (1465-1466)

Cette rime ne remonte certainement pas à l'auteur. On pourrait corriger en *diligeaument* (pour cette forme voir *Le Dyalogue saint Gregore* 6706, 18008, et *Trois contes du Tombel de Chartrose* I 63), mais je préfère corriger *erraument* en *erranment*, puisque cette forme est attestée ailleurs par la rime. Cf. 453-4 et 1985-6.

S'elle est si belle con l'en dit. »  
Volentiers l'eüst escondit (2557-2558)

Comme *on*, pour *l'en*, fournit une rime léonine, c'est certainement cette variante qui a figuré dans le texte original. La variante *on* se rencontre ailleurs dans le poème. Cf. 4894, 4903, 5216, etc. Cf. aussi *Vie saint Jehan-Baptiste* 5912-5913.

Dire li veult, que qu'il aveigne,  
Que de celle est enamouréz  
Et qu'il est illec demouréz  
Grant pieche, tant que il sara  
Se de li son desir fera (2644-2648)

La variante du ms. B *Se de celle s. d. ara* donne un vers hypermétrique. Toutefois, on doit recourir à ce ms. pour corriger la rime incorrecte du ms. de base en adoptant la leçon *ara* pour *fera*.

Ainsi est trop chier acheté  
L'amistié qu'elle a ainz moustré. (3513-3514)

Le texte primitif a sans doute porté *presté* au lieu de *moustré*. Dans ce texte, *presté* rime parfaitement en *-eté*. Cf. *Vie saint Jehan-Baptiste*, note 182-186.

Onques mes n'oïstes greigneur  
Pitié raconter, je m'en vant.  
Bien avéz oï ci devant (3528-3830)

Jehan Maillart a probablement écrit *je me vant*, qui donne une meilleure rime.

Ainz revien tost, et si beveras  
Et après si t'avanceras (3619-3620)

Le ms. B donne *revien et sy buveras*. Même s'il n'est pas sûr que cette leçon soit la bonne, je suis convaincu que Jehan Maillart s'est servi d'un futur avec un *e* svarabhaktique pour obtenir une bonne rime. On pourrait aussi corriger en *t.*, *si beveras* ou *t. et beveras*. Au v. 7335 le copiste change un autre futur de ce type au détriment de la rime. Cf. la note ci-dessous, et *Li Livres d'Amours* 964-966 et *Lamentations de Matheolus* IV 462-464.

Aléz devant, g'irai apréz;  
Soit ou en forest ou em prez (4033-4034)

Il n'est pas croyable que l'auteur ait renoncé à une bonne rime léonine en employant *aprez* au lieu de sa variante *emprez*.

Tantost serai morte liens  
Ou, s'il vous plest, je saudré ens (4217-4218)

Cette rime montre que l'original a porté *leens* pour *liens*. La forme *leens* est employée ailleurs dans le poème. Cf. 4599.

Son enfant met en son geron,  
Puis resgarde tout environ (4443-4444)

Le texte original a sans doute porté la forme *giron*.

Leenz herbergier me veilliéz  
Et mesui sanz plus m'accuilliéz (4599-4600)

Il n'est pas vraisemblable que Jehan Maillart ait choisi la forme *veilliez* au lieu de *vuilliez* comme mot rimant avec *accuilliez*.

Mon mestre l'aumosnier vous prie,  
Con celle en qui forment se fie,  
Que ceste fame recevéz  
En vostre garde, et vous penéz (4705-4708)

On peut être sûr que l'original a eu *retenéz* au lieu de *recevéz*. La différence graphique entre les deux mots est d'ailleurs minime, puisque les lettres *t* et *n* sont souvent confondues avec *c* et *u*. J'enregistre deux fautes analogues dans le *Dyialogue saint Gregore*, où les mss donnent *recevoit* pour *retenoit* (: *avenoit*) au v. 3477, et *apertenoit* pour *apercevoit* (: *devoit*) au v. 21818. Cf. aussi *Li Livres d'Amours* 1916-1918.

« Ha! dist il, male flambe l'arde  
 Qui c'escript! Ce ne fiz je pas. »  
 Lors leur raconte et ne fault pas  
 Comment au conte fist savoir (4834-4837)

Au lieu de *et ne fault pas*, qui fausse la rime, l'original a peut-être porté *isnellepas*. Cette correction éliminerait aussi la rime du même au même *pas : pas*.

Aussi ne vous mandai je mie  
 Que l'en feist nul mal qu'il soit  
 A la contesse qui gesoit  
 N'a sa porteüre ensement (4846-4849)

*qu'il soit* fait difficulté. Je crois que l'original a eu *qui soit* qui rime parfaitement avec la variante *gisoit*. A la rigueur, on pourrait aussi corriger en *que soit* et garder *gesoit*, mais la rime des vv. 5509-10 montre que *gisoit* est la forme de l'auteur. Cf. aussi *Lamentations de Matheolus* III 257-259.

Si n'oubliai pas au restour  
 Que par la ne feïsse un tour (4897-4898)

Si on supprime *un*, ce qui est possible sans fausser la mesure du vers, on obtient une rime correcte. Cf. ci-dessus, note des vv. 3513-3514.

« Ha! font il, biau tres dous amis,  
 A trop grant tort sommes ci mis (5023-5024)

On peut être assez sûr que l'original a porté *ça* pour *ci*. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 309-310.

Voir est que la dame gesoit,  
 Nous n'en saviens rien qui soit (5085-5086)

L'auteur a ici employé la même rime léonine qu'aux vv. 4847-8. Cf. la note de ces vers. Il faudrait donc corriger *gesoit* en *gisoit*.

« Se Dex me doint sancté, nanin!  
 « Ainz ara cuer plain de venin  
 « Qui tel cruauté loera (5151-5153)

L'ajout de *nanin* ne se laisse expliquer que par le désir du poète de trouver une rime pour *venin*. Il est alors incroyable que l'auteur ait employé la variante *nanin* quand *nenin* lui donne la rime qu'il cherche.

Si avoit il bien appetit  
 De mengier, s'il eüst en quoi.  
 Celle nuit jut en ce requoy (5410-5412)

*en quoi* ne convient ni pour le sens ni pour la rime. Le ms. B donne un vers hypermétrique *eüst eü de quoi*, mais il est clair que *de quoi* est la leçon originale.

Du moustier raloit en meson  
 La proude fame, la maïresse,  
 Qui grant bien fist a la contesse  
 Quant la meïsmes le trouva.  
 Pensa soi dont vient, ou s'en va (5470-5474)

La fin du dernier vers est probablement altérée. On obtiendrait une rime correcte par une correction assez légère *et ou va*.

Il n'a pas douze jours entiers  
 Que ma dame d'enfant gesoit  
 D'un biau filz, si com on disoit (5508-5510)

Cette rime montre que l'auteur a employé la forme *gisoit*. Cf. les notes des vv. 4846-4849 et 5085-5086.

Venus est droit a la donnee  
 Ou la gent povre est aünee  
 Pour celle aumosne recevoir.  
 Si vous puis bien dire pour voir  
 Plus en y ot de seize mile (5647-5651)

Bien que les deux mss donnent *pour voir*, je suis sûr que le poète a écrit *de voir* pour obtenir une rime parfaite. Cf. v. 7530 où il emploie *de voir* de la même façon pour rimer avec *devoir*.

De ceste chose plus n'enquier,  
 Ne plus avant savoir ne quier (5721-5722)

Le ms. B donne *n'en* pour *ne*, et c'est évidemment cette leçon qui remonte à l'original.

Ainçois seroit bien avenant,  
 Fet l'evesques, que vous me dites  
 Deus autres demandes petites,  
 Dont vous estes, ne de quel genz,  
 Qui estes ci endroit deus genz (6078-6082)

*quel genz* est suspect. Le texte primitif a certainement eu ce substantif au pluriel, car *queus genz* rime parfaitement avec *deus genz*.

Ja de ce ne vous effraéz.  
 Tout si povre con vous veéz  
 Que je sui, ce ne doutéz mie,  
 Sui quens de Borges la garnie (6143-6146)

Encore une fois, le copiste du ms. de base, inconscient qu'il est de la rime léonine, a substitué à la leçon originale *effreez* une variante qui ne fournit pas de rime satisfaisante.

Biau sire quens, dit li proudons,  
 Hui ce jour vous a fet deus dons (6323-6324)

La rime nous apprend que l'auteur a écrit *preudons*.

Molt fustez envers moi piteuse,  
 Quant li aumosniers m'envoia  
 A vous et asséz vous pria  
 Que tout me feüssiez avoir (6692-6695)

Un poète poursuivant la rime léonine n'a naturellement pas choisi *pria* pour rimer avec *envoia*, quand la variante *proia* lui offre la rime qu'il cherche. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 945-946, *Li Livres d'Amours* 425-426, *Branche des royaus lingnages* 1973-1975 et *La Passion Nostre Seigneur* 187-188.

Et un camelin de Douai  
 Molt bon et molt fin que je ai  
 Avecques vous emporteréz (6731-6733)

La rime *Douai: je ai* serait à la rigueur acceptable, puisqu'il s'agit d'un nom propre et d'un mot monosyllabique (cf. Freymond, *Zeitschr. für rom. Phil.*, VI, pp. 30-33), mais je suis assez sûr que l'auteur a tiré profit de la possibilité de faire une rime riche que lui donne *jou*, variante de *je*. Cf. le *Roman de la Rose* 21553-4 où Jean de Meun a employé la forme *jou* pour obtenir la bonne rime léonine *jou port: ou port*.

Et, avecques ce, leur offrissent  
 Tout le remenant et leur cors  
 Pour eulz servir tout sanz descors (6784-6786)

Au lieu de *leur cors*, l'original a probablement eu *les cors*. Cf. la correction proposée pour la *Vie saint Jehan-Baptiste* 1080-1081.

Ma complainte li moustrerai,  
 Et puis apréz li requerrai (6835-6836)

Il est vraisemblable que Jehan Maillart a employé le futur métathétique *mousterrai* qui fournit une rime plus parfaite.

S'ainsi est qu'a Damledieu plaise  
 Qu'au dessuz em puisse venir,  
 A honte la ferai mourir (6996-6998)

Il est croyable que l'auteur a fait rimer *venir* non avec *mourir* mais avec son synonyme *fenir*, ainsi qu'il a fait aux vv. 7763-4. Cf. *Clef d'Amors* 1069-1070.

Si li presentent leur servises  
 Pour li servir en tantes guisez,  
 Chascun selonc ce que il a.  
 Li quens forment les mercia (7021-7024)

Je pense que l'original a porté *qu'il i a*.

Et briement vous en responderai  
 Ce qu'en mon conseil trouverai (7335-7336)

Le ms. B donne *responderay* et c'est la forme attendue. Ce ms. omet *en* qui a été ajouté par le copiste du ms. de base qui n'a pas accepté cette forme du futur. Cf. la note des vv. 3619-3620.

Et li dus ot fet aprester  
 De sez genz d'armes un grant nombre  
 Que nus lez soudoiers n'encombre  
 A faire ce qu'il ont promis.  
 Devant, au tret d'un arc, a mis  
 Grant luminaire pour connoistre (7392-7397)

Le texte original a naturellement porté *pramis* pour *promis*. C'est là une variante très fréquente à l'époque, surtout dans les poèmes à rimes léonines où elle apparaît souvent comme mot rimant avec *amis*. Cf. *Li Livres d'Amours* 2719-2720 et *18 contes français* I 1-4.

Et tout erraument li ont dit  
 Rendre s'aille sanz contredit,  
 Quer autre deffense n'i a (7591-7593)

La rime *ont dit: contredit* ne remonte certainement pas à Jean Maillart. Si c'est le premier vers qui est fautif, on peut proposer l'une des corrections *Tout e. li ont ce dit* ou *Et tout e. ont ce dit*. Si c'est le deuxième vers qui a été altéré, l'original a peut-être eu *Que rendre s'aille sanz condit*, où *condit* est une variante de *conduit* avec la réduction de *ui* en *i*. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 523-526. Cf. aussi la rime *escondit: conduit* qu'on rencontre aux vv. 1399-1400 de la *Vie saint Jehan-Baptiste*.

Et vostre non piz en vaudroit,  
 Se garder i vouléz a droit (7623-7624)

Le ms. B donne *au droit* et c'est sans doute la bonne leçon. Le copiste du ms. de base, peu soucieux des exigences de la rime léonine, corrige en *a droit* qui est la forme usuelle de la locution. Ici le «principe de la rime léonine» coïncide avec celui de la *lectio difficilior*. Cf. la faute *au main* pour *a main* dans le *Dit de la Panthère d'Amours* 1252-1253.

« Sire, fait il, je vous conseil  
 Que maintenant, sanz arrester,  
 Fachiez lez portes bien garder (7662-7664)

L'original a peut-être eu *retarder* au lieu de *arrester*.

De quoi, par le consentement  
 Du roy et de s'auctorité,  
 Li quens a prise la conté  
 De Chartres, et tient en prison  
 S'antain qui fist la traïson (7726-7730)

Encore une fois il faut avoir recours à la variante du ms. B pour obtenir une rime correcte qui doit être la bonne leçon. Au lieu de *conté*, ce ms. donne  *cité*.

Pour ce pri tous ceus qui cest oeuvre  
 Verront, quant en leur mains charra,  
 Qui male fachon i verra  
 Que il ne veille ma rudesce  
 Reprendre par trop grant apresce (8076-8080)

Le ms. B donne *venra* pour *verra*, mais c'est évidemment une faute. Pour obtenir une rime léonine il faudrait corriger *charra* en *cherra*.

### **Le Roman de Fauvel par Gervais du Bus**

Fauvel resgarde en sa presence,  
 A qui l'en fet grant reverence  
 De lui torchier et soir et main.  
 Le pape si li tent la main (107-110)

Pour le vers 109 on trouve comme varia lectio *t. s. et a m.* (ms. A) et *Que l'en torche au s. et au m.* (ms. y). La variante du ms. A a l'avantage de fournir une rime correcte, mais la construction asymétrique *soir et a main* n'est pas très bonne. Je crois que c'est dans le ms. y qu'on doit chercher la leçon primitive. Il suffit de corriger *au* en *a* pour obtenir une rime léonine correcte. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 1252-1253 et *Roman de la Rose* 7489-7490.

Par le saphir le peus prouver,  
 Ou coulour d'azur dois trouver,  
 Et l'etherien firmament  
 A d'azur vrai resemblement (211-214)

D'après le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch, III, 1880-1881, le mot *firmament* (< *firmamentum*) ne connaît pas de variante. C'est évidemment de ce substantif qu'il s'agit ici, même s'il y a un autre, *fermement* (dérivé

du verbe *firmare*), « appui, fondement, soutien ». Mais selon Godefroy, IX 622b, *firmament* se rencontre aussi sous la forme de *fermement*, et c'est probablement cette forme qui a figuré dans le texte original.

Nepourquant, a bien esluignier,  
Je ne saroié distinguiér  
Les queuls prelas, a dire voir,  
Font au jour d'ui miex lor devoir (633-636)

Le verbe *distinguer* est fort rare en ancien français. Le dictionnaire de Godefroy ne l'enregistre pas et d'après le *FEW*, III 100a, il apparaît seulement en 1426. Le Tobler-Lommatzsch, II 1958, en cite pourtant trois exemples, dont le premier est celui-ci. Mais cette première attestation est mal assurée, car je ne crois pas que cette rime incorrecte remonte à l'auteur. En outre, on se demande si le ms. porte *distinguiér* et non *distin-gnier*. La dernière forme pourrait être une variante de *destiner*. Sinon, le texte primitif a peut-être eu *assigner*, qui donne une rime correcte. Sur la réduction de *ui* en *i*, voir le *Dit de la Panthère d'Amours*, note de 523-525.

Coeffez ont et saouleirs a las.  
Bien devroient crier: Hé las (787-788)

On peut être sûr que Gervais du Bus a écrit *Ha las*.

Ne sont pas vrai religious  
Tiex gens qui sont si couvetous  
De lour estude au siecle metre (864-866)

*couvetous*, qui gâte la rime, ne peut être la bonne leçon. Comme tous les autres mss donnent *curieux* (*curious*), il faudrait adopter cette variante.

Et dedens n'a fors que fallace,  
Qui tous jors quiert tens et espasce  
De sa volentei replanir.  
Tant ont vers Fauvel entesé  
Qu'il lour a, sachiés, dispensé  
Qu'il peuent bien propre tenir (891-896)

Cette citation appartient à un passage écrit en strophes de six vers, dont le troisième et le sixième riment ensemble (*aab ccb*). Les rimes de cette partie du poème ont la même richesse que les rimes appariées, même si cela ne ressort pas clairement des rimes de ce passage. Mais elles sont faciles à corriger. Prenons d'abord la rime *replanir: tenir*. Je suis convaincu que la leçon *replenir* a figuré dans le texte primitif et qu'elle est donnée aussi par d'autres mss, même si cette variante n'est pas fournie dans l'apparat critique de l'édition de Långfors. Pour ce qui est de la rime *entesé: dispensé*, on peut constater que la plupart des mss portent

*encensé* pour *entesé*, et c'est probablement la bonne leçon ainsi que le dit l'éditeur lui-même dans les *Additions et corrections* ajoutées à la fin du livre.

Gentis qui se font si nouvel,  
Ne sont pas d'argent lor bouel (1104-1105)

Pour le premier vers l'éditeur a adopté la leçon isolée du ms. A. Dans la majorité des mss on lit *Gentilz qui sont si inouel*. A part la rime correcte, cette leçon comporte un mot très rare, *inouel* «de caractère inégal, intraitable». On pourrait donc adopter cette leçon aussi selon le principe de la *lectio difficilior*.

Dedens estoit paint richement  
Le dit palaiz et cointement  
De synjoz et de renardeaux  
Contrefaiz, a petis hardeaux,  
A tricherrez et a bouleurs,  
A advocas et a plaideurs,  
A faux jugez, faux conseillers,  
Faux tesmoings, faux raporteurs,  
Faux hosteliers, faux conteurs,  
Faux seigneurs et faux flateurs (1333-1342)

Ce passage offre trois formes contractées, *bouleurs*, *plaideurs* et *conseillers*, dont la dernière rime avec la forme ancienne *raporteurs*. L'éditeur pense que les formes contractées remontent à l'auteur, même s'il dit qu'il serait possible de rétablir les anciennes formes. Cf. l'Introduction, pp. XLVI-XLVII. La réduction de l'hiatus *eü* est très rare mais attestée dans la poésie de l'époque. Cf. *18 contes français* I 86-89 et *Histoire du Précieux Sang*. Les exemples de ce passage sont pourtant très incertains parce qu'ils donnent des rimes qui sont étrangères à Gervais du Bus. Aux vv. 1337 et 1338, plusieurs mss omettent *et*. Si on supprime cette conjonction et *A* au v. 1339, on peut lire *bouleürs*, *plaideürs* et *conseilleürs* (= *-eurs*). Par ces retouches assez légères on obtient les formes normales à l'époque et des rimes correctes.

Nepourquant dedens sont couvertez  
Petitez esmeraudez vertez  
Qui sont com grains de sel menus,  
Qu'il ne soient aperceüz  
Forz que des povrez qui les portent (1897-1901)

La rime *menus: aperceüz*, bien qu'elle soit donnée par la majorité des mss, ne peut guère remonter à l'auteur, qui n'est responsable, semble-t-il, d'aucune des rimes incorrectes que fournissent les mss. La bonne leçon se rencontre dans le ms. *y* qui lit *menues: aparceues*. Les adjectifs sont donc

accordés avec *esmeraudez*. Au v. 1900 nous avons *il* là où l'on s'attendrait à *elles*, mais cette forme n'appuie pas les adjectifs masculins, car *il* pour *elles* est un trait de l'Ouest. Deux autres exemples analogues sont signalés par l'éditeur dans l'Introduction, p. XLIV. Il est possible que certains copistes aient mal interprété le v. 1899 à cause de l'ordre des mots, *com grains de sel menues* qui est pour *menues com grains de sel*. Pour cet ordre des mots, voir mon édition du *Dyalogue saint Gregore*, note à 20801.

Je croy qu'onques mès n'oït on  
Parler de tel presumption (2131-2132)

Bien que la plupart des mss portent *oït*, cette rime nous apprend que le texte primitif n'a pas eu de *t* final. On peut donc constater que l'auteur a utilisé la forme verbale qui était normale au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Cf. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, p. 214.

Si comme aucuns qui a deniers  
Plains ses coffrez et ses guerniers (2729-2730)

Ainsi qu'au v. 2086, Gervais s'est naturellement servi de la forme *grenier* pour rimer avec *deniers*.

Et lors prist le monde a entendre  
Qu'en la Virge char et sanc prendre  
Vendroit Diex pour ceulx racheter  
Qu'Eve avoit fait pieça mater (3069-3072)

La rime non léonine *racheter: mater* est imputable au copiste. On peut être sûr que le texte de Gervais a porté la variante *rachater*. Cf. *Branche des royaus lingnages* 5282-5284.

### 18 contes français tirés du recueil intitulé *Le Tombel de Chartrose*

Au besoing voit on ses amis,  
Et plus greve secours promis  
Que s'il ne fust point attendu,  
Quant il n'est au besoing rendu (I 1-4)

Comme la forme *prametre* est bien attestée dans le *Tombel*, il est clair que l'auteur a écrit *pramis* pour rimer avec *amis*. La rime fautive *promis: -amis* revient dans cette édition aux vv. XX 299-300 et XXVIII 147-148. Cf. aussi *Roman du Comte d'Anjou* 7392-7397 et *Li Livres d'Amours* 2719-2720.

De ses biens povres revestoit  
 Par gens a ce faire esleüz,  
 Et trestouz en estoient peuz,  
 Si en y avoit il grans presses (I 86-89)

Je suis sûr que le texte primitif a porté la rime correcte *esleüz : peüz*. On peut corriger le vers hypermétrique en supprimant *Et* ou *tres-*. On élimine à la fois la forme contractée *peuz* qui fait problème. Cf. *Roman de Fauvel* 1333-1342 et *Histoire du Précieux Sang*.

Mais par conseil de sa mesgnié,  
 Qui n'estoit seure ne lié (I 319-320)

Ce passage offre plusieurs particularités. Outre la rime incorrecte, la réduction de l'hiatus de *seüre* (cf. la note précédente) et les formes *mesgnié* et *lié* font difficulté. Si on lit *mesgnie : lie* (cf. *Vie saint Jehan-Baptiste* 1727-1731), on obtient une rime correcte et on peut lire *seüre*. Cf. aussi la note à XIV 612-614.

Qui tant avoit eü d'onnour,  
 Or n'y avoit de lui menour (III 435-436)

La rime *enour : menour* est souvent utilisée par les poètes poursuivant la rime léonine, et il n'y a pas de doute que la forme *onnour* est à imputer au copiste. Cette forme revient aux vv. IX 54, IX 62 et XII 304, où elle forme également des rimes incorrectes avec des mots en *-enour*. Cf. aussi *Vie saint Jehan-Baptiste* 677-678 et *Roman de la Rose* 6499-6500.

Mais li monstroït mainte semblance  
 De fol amour apertement,  
 Tant par li rire nicement,  
 Tant par ses yeulx en li fichier.  
 O ce qu'el n'avoit rien se chier  
 Qu'el ne li offrist humblement (XII 118-123)

Au v. 122 l'original a naturellement eu *si* qui est la forme normale.

Aprés un serpent de boschage,  
 Qui n'avoit pas le corps moult bel,  
 Par plusours faiz vint au tumbel (XIII 394-396)

Au lieu de *moult bel* le texte primitif a probablement porté *mont bel* qui rime parfaitement avec *tumbel*, graphie latinisante pour *tombel*. Cette rime nous apprend donc que l'auteur a employé une forme qui est caractéristique de l'Ouest. Cf. *Vie saint Jehan-Baptiste* 3810-3814, *Histoire du Précieux Sang* 99-100, et *Roman de la Rose* 15755-15756.

Assez li ot courte duree  
 La dignité mal convoitié.  
 Mainte nuit en avoit veillié (XIV 612-614)

Encore une fois la réduction de *-iee* en *-ie* a échappé à l'éditeur, car par *convoitie* : *veillie* on obtient une rime correcte. Cf. la note à I 319-320.

Mais uncore silence y tiennent,  
 Fors de ce que dire y convient.  
 Des chars pour neant lor souvient (XV 362-364)

Nous avons encore un cas où le copiste, ou l'éditeur, a faussé la rime fréquente *couvient* : *souvient*. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

Ainz le fist moult bien aesier  
 Tant qu'il fu gari de tout plein  
 Et qu'il estoit refait et plein (XX 302-304)

Je suis convaincu que l'original a porté *tout de plein*.

Chascun de hault et de bas pris  
 Est tantost vers cil enespris  
 Qui de ses malx l'ose reprendre (XXVII 5-7)

Je ne crois pas que la rime *bas pris* : *enespris* soit authentique. L'auteur a certainement employé *enaspris* qui est d'ailleurs la forme normale.

Une nuit ou moustier jesoit  
 Ou longuement prié avoit (XXVIII 155-156)

La rime, ainsi que le sens, exige le pluriel des verbes.

### L'Histoire du Précieux Sang

L'éditeur de ce poème discute les rimes dans son introduction. Il y cite la règle de la rime riche telle qu'elle a été formulée par E. Langlois dans l'introduction à son édition du *Roman de la Rose*: « Pour les rimes masculines, le poète s'est astreint à faire commencer l'homophonie au moins à la consonne ou à la voyelle précédant la voyelle ou la diphtongue accentuées. En général, les rimeurs qui s'imposaient cette règle s'en affranchissaient pour les monosyllabes et les noms propres. » Après cette citation, il constate que « toutes les rimes masculines de notre poème sont riches, excepté deux : *veus* : *esmeus* 220 et *ennuia* : *mua* 550. Toutesfois, on peut se demander si l'on ne doit pas prononcer *ennuia* sans *i*; cf. la forme *ennuz*, enregistrée par Burgass, p. 20. » Cette explication de la rime *ennuia* : *mua* est probablement correcte. La diphtongue *ui* se réduit

souvent en *i* en normand, mais la réduction en *u* est aussi attestée. La règle de Langlois qui dit qu'il suffit que l'homophonie commence à la consonne précédant la voyelle accentuée n'est pas généralement pratiquée par les poètes de l'époque. Dans la plupart des poèmes à rime riche, l'homophonie commence, comme nous l'avons vu, à la voyelle de la pénultième. Cette règle est aussi pratiquée par Jean de Meun. Si on accepte la règle formulée ci-dessus, il y a pourtant plus d'exceptions que celles signalées par l'éditeur. Voir les notes à 139-143, 169-172, 219-220, 381-386, 522-526. Il est clair qu'il est difficile de corriger toutes les rimes masculines dont l'homophonie ne commence pas à la voyelle de la pénultième. Mais ce poème est intéressant par le fait que la rime non léonine est souvent combinée avec la réduction de l'hiatus. La moitié des rimes incorrectes appartiennent à cette catégorie. Ce texte est écrit en dialecte normand au début du XIV<sup>e</sup> siècle, et la fréquence de la réduction de l'hiatus est un trait assez frappant dans ce texte. Cf. *Roman de Fauvel* 1333-1342 et *18 contes français* I 86-89. On doit observer que nous avons ici affaire à des rimes différentes de celles qu'on trouve dans certains poèmes, par exemple dans la *Vie de saint Évrout*, où des diphtongues, qui n'ont jamais été dissyllabiques, peuvent rimer ensemble. Dans l'*Histoire du Précieux Sang*, il s'agit de diphtongues qui sont le résultat de la réduction de l'hiatus.

Puis le mistrent en un tombel  
Que l'Euvangile dit mou bel (99-100)

Je crois que le ms. porte en réalité *mon bel*, car *mou* pour *mout* doit être exceptionnel, tandis que *mon*, qui donne une rime parfaite, est bien attestée en normand. On trouve cette forme par exemple dans le *Dyalogue saint Gregore* 10329, 11230, 11291, etc.

Mez le saint sanc ou il se fia  
Et cen que ydoles renia  
Et le fet qui n'est point prouvei,  
Ne nul meffet en li trouvei,  
Ches choses si le delivrerent (139-143)

Si la réduction de l'hiatus *eü* est attestée à l'époque, il est difficile d'accepter la réduction de *ia* dans *fia* et *renia*. Si on supprime *il* au v. 139 et lit *qu'ydoles* au vers suivant, on obtient des octosyllabes normaux avec des rimes léonines.

Et de maint autre crestien  
Vendroït Tit et Vaspasien  
A grant ost outre mer transmis,  
Comme Jhesus l'avoit pramis (153-156)

Il est invraisemblable que l'auteur ait employé *transmis*, quand la variante *tramis* fournit une rime parfaite.

Donc se pensa que il percherait  
 Le tronc et la le mucheroit,  
 Sans que sa fame riens en sceust,  
 Pour l'aourer quant il li pleust (169-172)

Si on supprime *en* au v. 171 et *il* au vers suivant, on obtient la rime correcte *sceüst : pleüst*.

Lez miracles que il avoit veus,  
 Dont tout le monde fit esmeus (219-220)

Si on lit *qu'avoit* ou *qu'il ot* au lieu de *que il avoit* à la première ligne et *mont* pour *monde* à la ligne suivante, on élimine la réduction qui gâte la rime.

Si dist a saint Wagnen la dame  
 Que, pour le sauvement de s'ame,  
 Entour le tronc le lieu mondast  
 Et de la Trinitei fondast  
 Une abbeÿe, et que il la feist,  
 Et Childemarque abbesse y meist (381-386)

Le v. 385 peut être corrigé en *et la feïst*. Le vers suivant est plus difficile. Il est évidemment corrompu, car il comporte neuf syllabes même si on considère *meïst* comme monosyllabique. Il suffirait de supprimer *Et*, il est vrai, mais cela ne donne pas un texte très satisfaisant. Si l'on suppose que le texte original ait eu la rime léonine correcte *feïst : meïst*, il faudrait faire une correction plus radicale, par exemple *Et de la Trinitei fondast / Une abbeÿe; et la feïst / Childemarque abbesse et meïst*, ou bien *Une abbeÿe et la feïst; / Childemarque abbesse y meïst*.

Et fet la tant de demonstrance  
 Et tant de signes evident  
 A tout le peuple d'Occident,  
 Que Fescamp il avoit esleu  
 Et de son plesir bien pourveu (522-526)

La présence de *il* au v. 525 est surprenante. On voit clairement qu'il s'agit d'un ajout peu réussi de la part du copiste pour rétablir le nombre correct de syllabes après la réduction de l'hiatus. Si on supprime ce *il* et *bien* au vers suivant, on obtient la rime *esleü : pourveü*, qui est certainement celle du texte primitif.

Après fist tant par grans personnes  
 Croire a Fescamp que il fust ydones  
 D'estre moine, si fut recheu,  
 Donc le couvent fut mout decheu (555-558)

Cette rime reste correcte après la réduction de l'hiatus. Je crois quand même que le texte primitif a eu une rime en *-eü*. On peut supprimer *mout* au dernier vers et corriger *si* en *et* au vers précédent.

Je crois que Dieu est courouchié  
Vers nous pour aucun grant pechié (599-600)

Il ressort de la rime que l'auteur n'a pas employé *courouchié* mais sa variante *courechié*. Cf. *Branche des royaus lingnages* 4382-4386, *Li Livres d'Amours* 4104-4106 et *La Passion Nostre Seigneur* 3045-3046.

### La Branche des royaus lingnages par Guillaume Guiart

Pluseurs reparlent de Guevert,  
Du lou, de l'asne, de renart (Prol. 21-22, p. 6)

*Guevert* est à corriger en *Guenart*.

Et tout homme qui dit ces bourdes,  
Tiennent por fol et por mart.  
Pour quoy je, Guillaume Guiart (Prol. 28-30, p. 6)

*mart* ne peut être qu'une mauvaise lecture du ms. qui porte certainement *niart* qui rétablit aussi la mesure du vers.

Et comme Anglois se ravoïèrent,  
A ce que François guerroièrent  
Par orgueil au commencement;  
Sans ce que j'aie à sentiment  
De hors de raison coulourer  
Ma rime, por France honnourer (Prol. 363-368, p. 19)

*sentiment* est une forme latinisante due au copiste qui est moins soucieux de la rime que l'auteur. L'original a certainement eu *sentement*.

A Gauvain le conte de Pise,  
Quant il ot pris Henry d'Espaingne,  
Et à Courradin d'Allemaingne,  
Tout fussent-il de nobles gestes,  
Fist à Naples trancher les testes,  
Si com celi romans dira  
Qui le remanant en lira (Prol. 422-428, pp. 21-22)

Wailly et Delisle, qui impriment le prologue dans leur édition partielle de la chronique de Guillaume, donnent un autre texte pour les deux derniers vers: *Si com par cest roman verra Qui ilec endroit en lira*. Ils commentent ce passage en note: «M. Buchon a imprimé *si com celi romans dira, qui le remanant en lira*; mais, quoique l'encre du manuscrit ait un peu pâli, il est certain que le premier vers commence par les mots *si com par*; on ne peut donc pas adopter pour la fin de ce vers la restitution *celi romans dira*, qu'une main récente a inscrite en cet endroit. Quant au second vers, il est

tel que nous l'imprimons.» Le vers 427 est évidemment corrompu. Bien que la correction de Wailly-Delisle a l'avantage de pouvoir garder le *par* qui semble figurer dans le ms., je préfère la correction de Buchon qui fournit une rime léonine. Le v. 428 peut naturellement être gardé tel qu'il est donné par le ms.

Trop souvent venoient leurs plaintes  
A la court du jeune enfant roy,  
De cel sire et de son desroy  
Qui clerks avoit si empiriez (308-311, p. 37)

Les rimeurs de l'époque n'hésitaient pas à utiliser l'ancien cas sujet dans n'importe quelle fonction pour satisfaire aux exigences de la rime. Cf. *Vie saint Jehan-Baptiste* 5167-5168. Ici Guillaume a probablement écrit *enfes* pour *enfant*.

L'an mil cent quatre-vins-trois anz,  
De la foi Dieu grever certi  
Vindrent Coutiriaus en Berri  
Une gent qui pais couroient (398-401, p. 40)

La rime exige *cerri* pour *certi*. Voir Tobler-Lommatzsch, II, 130.

Li rois de France maigre et fade,  
Jut en Acre lonc tens malade,  
D'un mal qui nuit et jour li put.  
Par nul conseil garir ne put. (1548-1551, pp. 84-85)

Le dernier vers a certainement eu *n'i put*.

Qui jà ièrent touz embarniz  
Et de tele aprison garniz  
Que chascun d'eus homme occist  
Tel con son mestre li déist (1803-1806, p. 91)

La correction *occeïst* donne une rime correcte en même temps qu'elle écarte l'hiatus *hommë occist*. Cf. ci-dessous, note à 2170-2176, et *Vie saint Jehan-Baptiste* 3857-3859.

Car o les autres s'aerdi  
Aus Anglois, et, sans trop prier,  
S'entremist du roi guerroier. (1973-1975, p. 97)

L'original a certainement eu la forme *proier*. Ce type de rime fautive se rencontre souvent dans les mss. Voir *Dit de la Panthère d'Amours* 945-946.

D'Evroïe et de la Rochèle,  
 Sont li dui conte avec Jehan.  
 De Caus, de Lisiex, de Roan,  
 Par places netes et par bourbes,  
 Reviennent vers lui à granz tourbes  
 Leur flo, pour grever ceux de France (2000-2005, pp. 98-99)

Guillaume a sûrement utilisé la forme *Johan* pour rimer avec *Roan*, ainsi qu'il l'a fait au v. 4512 pour rimer avec *ouan*.

Anglois au desbaratement,  
 S'en vont fuiant, pensis et tristes,  
 Pour pourchacier ailleurs leur gistes,  
 Et tous ceus de leur compaignie  
 Sans ce que l'un à l'autre die,  
 Par déport, au remuer ci.  
 François s'en revont en Berri (2108-2114, pp. 102-103)

A la fin du v. 2113, l'original a probablement eu *i* pour *ci*. Sur la place de l'adverbe pronominal, cf. la note à *Vie saint Jehan-Baptiste* 103-105.

Li rois Richart, à grant compaignie,  
 S'en ala lores en Bretaingne  
 Pour ceus du païs entreprendre,  
 Qui ne li voudrent Artus rendre,  
 Son neveu, tant leur en requist,  
 Pour doute qu'il ne l'occéist,  
 Jà soit ce que la contrée arde (2170-2176, p. 105)

La rime, ainsi que la syntaxe, exige *requeïst*. L'original a probablement eu *tant leur r*. Cf. la note aux vv. 1803-1806.

« Phelippe, fait il, est conquis :  
 « Bien avons ce qu'avions quis. » (2531-2532, p. 118)

La rime montre que Guillaume avait utilisé la forme non sigmatique *avion*.

Un sien neveu, qui droit hoir ière,  
 Que l'oncle en ot chacié ainçois,  
 Couronnèrent là li François (2732-2734, p. 126)

Cette rime, qui revient aux vv. 6759-60, p. 278, montre que l'auteur s'est servi de la forme *ainçois*. Cf. *Lamentations de Matheolus* I 193-194 et *Roman de la Rose* 5809-5810.

Des abatuz queuvrent les places,  
 Et de biaux atours depeciez.  
 François dolenz et courrouciez,  
 De ce qu'il ont esté là tant,  
 Vont ceus du chastel abatant (4382-4386, p. 190)

A côté de *courroucier*, l'ancien français connaît aussi les variantes *courcier* et *courrecier*. C'est apparemment la dernière variante qui a figuré dans le texte primitif au v. 4384. Cf. *Histoire du Précieux Sang* 599-600.

Si forment en fu esperdu,  
 Qu'il commença par esmaier,  
 Dieu et s'ymage à mau-gratier (4516-4518, p. 191)

Cet exemple de *maugratier* est cité comme un hapax par Godefroy, V, 120c. La rime montre qu'il faut lire *maugraier*. Cf. Tobler-Lommatzsch, V, 1295.

« Mes Diex qui se lessa destraindre  
 « En la croiz, pour nous rachater  
 « Nous vueille hui de péril geter. » (5282-5284, p. 221)

Encore une fois le copiste a introduit une variante qui gâte la rime, *rachater* pour *racheter*. Cf. *Roman de Fauvel* 3069-3072.

Li rois, qui sanz trop detrier,  
 Oï Jouhan escommenier  
 Pour la honte et pour les tors faiz  
 Qu'à sainte yglise avoit lors faiz  
 S'apense que mer passera (5746-5750, p. 239)

Si l'on corrige *Oï* en *Ot* au début du v. 5747, on obtient une rime correcte en *-ïer*.

Cis quens fut apelez Ferrant,  
 Et n'est mie aus autres igal.  
 Fils iert le roi de Portugal (5759-5761, p. 239)

Il est clair que le texte primitif a porté *ugal* pour *igal*.

Et fu puis de Grèce emperière  
 Ainz que par mort déust périr.  
 Li rois fist deus filles nourrir.  
 Qui du conte estoient remeses (5783-5786, p. 240)

On peut être sûr que Guillaume a écrit *mourir* pour *perir*. Cf. *Clef d'Amors* 1069-1070.

Quant li rois sot leur errement,  
 Ses oz remanda vistement  
 Pour ceus destruire à qui gré a.  
 De jour et de nuit tant erra  
 Li peuples qui arriers revient (6012-6016, p. 249)

Au v. 6014 *gré* est à corriger en *guerre*. L'éditeur a sans doute mal compris une abréviation.

Morz i fu d'angoise resis,  
 L'an mile deux cents et vingt-six (8113-8114, p. 350)

La rime montre que l'original a eu *vingt et six* pour *et vingt-six*.

Li rois sainz Loïs l'onoura  
 Et joï, si comme il convint.  
 Au preud'omme adonques souvint (10386-10388)

Encore un exemple d'une rime correcte en *-ouvint* qui a été faussée ou par le copiste ou par les éditeurs. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

A conduire la prémeraine  
 Ont cil qui s'en sont entremis  
 Le conte Berthélemieu mis (10800-10802)

Si on change l'ordre des mots en *Berthélemieu le conte mis*, on obtient une rime parfaite. Il arrive parfois que les copistes changent l'ordre des mots sans tenir compte de la rime léonine. Cf. le *Dit de la Panthère d'Amours* 791-792 et *Li Livres d'Amours* 6507-6509. Citons ici deux exemples parallèles, très illustratifs, de ce phénomène. Au v. 804 de *l'Advocacie Nostre Dame* l'auteur se sert d'un ordre des mots insolite pour rimer avec *Humain*: *pour quoy luy es si venu main*. Le copiste du ms. d'Évreux, très conscient des exigences de la rime, est le seul à garder cet ordre. Les copistes des autres mss l'ont tous corrigé en écrivant *venu si (cy) main* ou *(si) venu au main*. Au v. 944 du même poème, l'auteur a placé l'adjectif *grant* après le substantif pour pouvoir rimer avec *esfantey*: *hennour grant ey*. Les copistes de deux mss n'ont pas accepté la place anormale de l'adjectif épithète mais corrigé en *grant h.*, correction qui fausse la rime léonine.

Jà en i a plus de LX,  
 Se mençonges ci n'acueillons.  
 Serjanz queurent aus eschillons (11666-11668)

*eschillons* est une variante de *eschaillon* qui a aussi la forme *escheillon*. C'est probablement la dernière forme qui a figuré dans l'original, car *acueillons* rime en *-eillons*.

Et rendroit toutes les années  
 (Comment qu'il i éust damage)  
 Au roi Challes son tréuage,  
 Duquel il dut estre rentiers  
 Ausi comme ses devanciers (11994-11998)

Le texte primitif a sûrement porté *devantiers*, qui est la forme normale. Les lettres *c* et *t* sont couramment confondues dans les mss.

Cil les commande hors à istre  
 Par biaux diz, sanz les mésamer.  
 Selonc ce que l'en puet esmer  
 Et que mes pensées me baillent,  
 M hommes premerains en saillent (16472-16476)

La fin du vers 16473 est probablement corrompue. A part la rime incorrecte, la place anormale de *les* devant l'infinifitif surprend. Je crois que le texte primitif a porté *sanz mesaësmer*.

Flamens voient qu'il se découstrent  
 Et que nul n'a atendu per ;  
 Lors prennent si haut à japer (16674-16676)

Il est incroyable que Guillaume Guiart ait employé *japer* quand le synonyme *juper* lui fournissait la rime qu'il cherchait.

Bien cuident, par ce que il voient,  
 Que tout outre desconfiz soient,  
 Et que la besoingne à ce court  
 C'un seul d'entr'eus plus ne retourt (16681-16684)

Le vers 16683 est commenté par les éditeurs: «On lirait plutôt *tour*; mais la leçon adoptée par M. Buchon semble préférable. C'est à cause de la rime *court* que la désinence régulière du verbe *retourne* a été altérée: dans l'hypothèse contraire, rien n'eût empêché de mettre *tourne* et *retourne*.» On voit que les éditeurs ne tiennent pas compte de la rime léonine qui apparaît avec une grande régularité dans ce poème. Je suis sûr qu'il faut lire *ce tour* (le ms. confond évidemment *c* et *t*; cf. la note 11994-11998) à cause de la rime *retourt*. Pour ce qui est de l'hypothèse des éditeurs, elle n'est pas très convaincante, car le subjonctif est le mode normal dans une complétive dépendant de *cuidier* en ancien français. Cf. *soient* au v. 16682, et Moignet, *Grammaire de l'ancien français*, p. 224. Pour ce qui est du subjonctif *retourt* dans la complétive suivante, il se laisse justifier par l'idée de nécessité contenue dans la proposition dont elle dépend.

Çà et là sonnent li clairain.  
 Li garrot empené d'arain  
 Lessent leur lieus (de ce me vent) (18541-18543)

L'original a probablement porté *clarain* pour *clairain*. Cet exemple de la variante *clairain*, le seul qu'en cite le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch, II 462, n'est donc pas assuré pour l'auteur.

Entre Flamens chailloz assiént  
 En la nef jaunes, bis et verz,  
 Tant qu'il en sont comme couverz (19092-19094)

Il est évident que Guillaume Guiart a écrit *bis ou verz*.

### Les Lamentations de Matheolus par Jean Le Fèvre

Et mon plour m'y nuyroit ainçois,  
 Puisque je parleray françois (I 193-194)

La rime montre que l'original a porté la variante *ainçois*. Cf. *Branche des royaus lingnages* 2732-2734 et *Roman de la Rose* 5809-5810.

Que deux en prist, ce fu grant deuls;  
 Pourquoi les prenoit ambedeus? (I 457-458)

Quand il existe une variante de *ambedeus* qui rime correctement avec *grant deuls*, il est probable que c'est cette variante qui a figuré dans le texte primitif de Jean Le Fèvre. Je propose donc la correction *prenoit il amdeus*.

Mais a l'ostel proffiteront  
 Trois toiles par elles filées  
 Ou par leurs euvres empilées  
 Plus que tous les emolumens  
 Fais a chevalx ou a jumens  
 De terre ou il a cent arpens.  
 Ce tesmoignent entr'eulx serpens (I 782-788)

La dernière rime montre que l'auteur a utilisé la forme *sarpens*. Sur *ar* pour *er*, voir Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, pp. 73-74. Jean Le Fèvre emploie encore *reparier* pour *reparier* à la rime. Voir la note III 2281-2284. Cf. aussi la note IV 367-370.

Faindre et dissimuler convient;  
 Bien le sçay et bien m'en souvient (I 1027-1028)

L'édition donne six exemples de cette rime fautive. On trouve *convient* pour *couvient* encore aux vv. II 2121, III 594, III 866, III 1822 et IV 710. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

Du chevalier la fin orrés.  
 En un fait d'armes fu navrés  
 Tant qu'il mouru et expira (II 469-471)

D'après l'apparat critique *orrés* est une leçon isolée. C'est le verbe auquel on s'attend, il est vrai, mais le verbe *avoir* serait également possible. La forme *avrés* (*avrez*), qui donne une rime léonine, se trouve dans cinq mss. La leçon *orrés* est apparemment à considérer comme une *lectio facillior*.

Des meurs des femmes Cathon dit :  
 Quem conjunx diligit, odit (II 627-628)

On se demande si Jean Le Fèvre a renoncé à employer la forme latine *Catho* (ou *Cato*) pour rimer avec le verbe latin *odit*.

Je t'aime pour toy chastier  
 Par amour, sans autre loyer (II 811-812)

Le verbe *chastier* a une forme en *-oier* ainsi que *prier*, qu'on trouve parfois là où la rime exige *proier*. Cf. par exemple le *Roman du Comte d'Anjou* 6692-6695. Il est donc probable que l'original a eu la rime *chastoyer* : *loyer*.

Jamais de la tendroit close hom  
 Ne en chambre ne en maison (II 929-930)

Seul le ms. A porte *close hom*. La majorité des autres mss donnent *cloison* qui fournit une rime léonine. Cette leçon est aussi acceptable pour le sens.

La femme luy imposera  
 Que mauvais avoutre sera,  
 Et luy fera souffrir ahan,  
 Posé qu'il fust un saint Jehan (II 1081-1084)

Le nom *Jehan* apparaît trois fois à la rime dans ce texte, toujours avec un mot rimant en *-ahan*. Cf. aussi III 2850 (: *Abrahan*) et IV 179 (: *ahan*). Il est donc vraisemblable que Jean Le Fèvre a employé *Jahan*. Cette forme du nom est rare, mais elle est enregistrée par Flutre, *Table des noms propres*, p. 111, col. a.

Car d'un lyen indivisible  
 Dieu les lia et les conjoint,  
 Pour estre ensemble plus fort joint. (II 1120-1122)

Pour le dernier vers, les mss sont assez divergents. Deux mss ont *Dont il sont ensemble conjoint*, leçon qui donne une rime léonine.

A la table de paradis  
 A peine en y avra il dix  
 De ceulx qui ainsi se marient (II 1279-1281)

Deux des mss omettent *il* au v. 1280, ce qui donne une rime léonine. Je crois que cette leçon remonte à l'original malgré l'hiatus *peinë en*, qu'on peut d'ailleurs facilement éliminer en corrigeant en *peines* ou *grant peine*.

Dont Helies, pour cest desroy,  
 Prophetisa la mort du roy (II 2563-2564)

Un ms. donne *le roy* et c'est sans doute la bonne leçon. Notons que *desroy* et *le roy* donnent une rime léonine correcte dans ce texte. Cf. à ce sujet, *Vie saint Jehan-Baptiste* 182-186.

Tout gastent, et ne leur souvient  
 Comment est acquis et dont vient (II 2861-2862)

Il serait naturellement tentant de proposer la correction de *dont* en *d'ou* qui donnerait une rime parfaite. Mais *dont* est le mot normal pour exprimer «de quel lieu» dans l'ancienne langue et les dictionnaires ne signalent pas ce sens pour *d'ou*. D'après le FEW, XIV 2b, *d'ou* «de quel lieu» n'apparaît qu'à partir de 1500. J'en relève un exemple dans la *Vie de saint Évrout*, 1195-8: *De saint Evroul ôi avez / et l'istoire assez en savez: / d'ou il fu et de quel lignage / et comme il fu vaillant et sage*. Mais cet exemple est dû à l'éditeur, le ms. portant nettement *dont*.

Les joyes des cieulx demourront,  
 Les queles j'ay a toy promis  
 Et a tous mes loyaulx amis (III 140-142)

Nous avons déjà rencontré plusieurs exemples où les copistes gâtent une rime correcte en *-amis* en écrivant *promis* au lieu de la variante *pramis*. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 7392-7397, *Li Livres d'Amours* 2719-2720, et *18 contes français* I 1-4. La même rime incorrecte revient dans ce texte aux vv. III 3085-6.

Tu sces que droit ainsi disoit:  
 Ne fay aux autres rien que soit,  
 Que pour toy mesmes ne feïsses! (III 257-259)

La leçon *qui soit*, donnée par deux mss, est probablement celle du texte primitif. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 4846-4849.

Qui chat en sac achate et prent,  
 N'est merveille s'il s'en repent (III 275-276)

Deux mss portent *mesprent* pour *repent*. Comme ce verbe donne une rime léonine correcte, c'est probablement cette leçon qui remonte à l'original.

Sur l's préconsonantique, voir ci-dessus, note à II 2563-2564. Il serait également possible que *repent* soit une faute pour *reprent*.

Mieux aiment les mars et les livres  
 Qu'il ne font saint Marc et ses livres,  
 Et une piece de saumon  
 Que la science Salemon (III 665-668)

Le ms. B porte *de Salmon*. Un autre ms. a *de Salemon*, ce qui donne un vers trop long. Je crois que c'est B qui fournit la bonne leçon. La variante *Salmon*, qui donne une rime parfaite après la vocalisation du *l*, est attestée ailleurs en ancien français. Cf. Flutre, *Table des noms propres*, col. 168 a. Ajoutons que la forme courte est donnée deux fois, aux vv. 16 et 428, par l'un des mss du *Respit de la mort*, autre poème de Jean Le Fèvre. L'éditrice de ce poème a rejeté ces leçons bien qu'elles se trouvent dans le ms. qu'elle a choisi comme ms. de base.

Je di que je tens mon giron  
 Pour recevoir tout environ  
 Tous ceulz qui veulent repairier  
 Au droit fouc et aler arier (III 2281-2284)

Sur la forme *reparier* qui donne une rime correcte, voir la note I 782-788.

Jehan de Ligny avoit nom.  
 Le droit civil et le canon  
 Sçavoit sans en trespasser clause (IV 161-163)

D'après l'apparat critique tous les mss donnent la rime fautive *avoit nom: canon*. Comme *avoir nom* a une variante *avoir a nom*, qui donnerait une rime correcte, il est probable que le texte primitif a eu cette variante de l'expression. L'original a sans doute porté *out a nom*.

Mais avarice y fait la guerre,  
 Qui y a dominacion  
 Et partist, par ambicion,  
 A l'un plus et a l'autre mains.  
 Si est grant dommage aux humains (IV 272-276)

Trois mss omettent *et* au v. 275, ce qui donne un vers hypométrique. Il se peut que l'absence de *et* remonte à l'original qui a peut-être eu *fu mains*.

En la court du roy, en la sale,  
 Voit on souvent ceste gent male,  
 Ou a court de Rome, ou a Rains.  
 A causer ne sont pas derrains (IV 367-370)

Je ne crois pas que la rime *a Rains: derrains* soit authentique. Il serait possible de corriger en *de Rains*. Il est également possible que l'original ait porté *darrains* pour *derrains*. Voir à ce sujet la note à I 782-788.

Cils regne bien qui a Dieu sert ;  
En fin bon loyer en dessert (IV 439-440)

L'original a certainement eu la forme *Dé* qui donne une rime parfaite. Cette forme est attestée par la rime dans le *Dyialogue saint Gregore* 8030 (*fondé: non Dé*), 11360 (*mondé: non Dé*), 19204 (*regardé: par Dé*). Cf. aussi Langlois, *Le Roman de la Rose*, I, p. 198.

Las! bien leur deüst souvenir  
Du roy Nabugodonor,  
Qui fu riche de grant tresor (IV 456-457)

Flutre enregistre les variantes *Nabugodonor* et *Nabugudonor* dans sa *Table des noms propres*. Cette rime fait supposer qu'il existe une troisième variante, à savoir *Nabugodonor*.

Tout chevalier, vaille que vaille,  
Jure que mort n'eschevera  
Et que l'Eglise deffendra (IV 462-464)

Comme l'auteur emploie des futurs comme *recevera* IV 419 (: *deboutera*) et *descendera* IV 719 (: *fera*), il est vraisemblable qu'il a utilisé la forme *deffendra* ici pour rimer correctement avec *eschevera*. Pour que le vers ne soit pas hypermétrique il faut supprimer *que* qui est superflu. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 3619-3620 et *Li Livres d'Amours* 964-966.

### La Passion Nostre Seigneur

Cil qui la bonne creance a  
Sy die le *Ave Maria* (13-14)

Si on ajoute *i* après *creance* et supprime l'article défini, on obtient une rime léonine correcte.

Maistre, plain de misericorde,  
Trestout vostre vouloir feray,  
Car je vous aime de cuer vray,  
Sire; car je y suis bien tenu (152-155)

On peut être assez sûr que le texte primitif a eu *veray* qui rime correctement avec *feray*. La suppression de *je* restituerait la mesure du vers. Un autre exemple du même poème, le vers 134, trop court d'une syllabe, montre que le copiste a substitué *vraie* à *veraie*: *Et par vraie repantance*.

Dieu sy le me vueille ottroier!  
Vers Jhesus vois pour l'en prier (187-188)

La variante *proier* donne une meilleure rime. On trouve la même rime fautive aux vv. 3195-6. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 945-946.

Va t'en, car je yray sanz mentir  
 Pour le garder et garentir,  
 Car du Ladre bien me souvient.  
 Seigneurs, aler il nous convient  
 Vëoir le Ladre que tant aime (335-339)

La rime *souvient*: *convient*, qui devient correcte si on corrige en *couvient*, apparaît encore aux vv. 1181-2 et 2492-3. Cf. aussi *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

Pierre, Jasque, sanz plus attendre,  
 Alez ou chastel contre vous  
 Qui est en la voie contre nous (416-418)

La rime *contre vous*: *contre nous* est très suspecte. Il est probable que l'original a porté ou *vous* ou *nous* aux deux vers. Je suis moins sûr que les deux *contre* aient figuré dans le texte primitif. Il est très fréquent dans ce poème que le deuxième élément d'une rime léonine soit identique: *sauve nous*: *de nous* 453-4, *pour moy*: *entour moy* 931-2, *poise moy*: *de moy* 957-8, *entre vous*: *de vous* 985-6, *pour moy*: *entour moy* 1019-20, *ta mort*: *la mort* 1163-4, *le moy*: *de moy* 1365-6, *venez en*: *alez en* 2030-1, *me font*: *le font* 2912-3, etc. Il arrive aussi que les deux syllabes soient identiques: *je bien*: *je bien* 2362-3, mais ceci est rare.

Aprez yrez; quant la serez,  
 Le seigneur me salurez (771-772)

La rime et la mesure exigent la forme *saluerez*.

Et sy vous vueil touz ordener  
 A prestres et vous vueil donner  
 Le saint sacrement de l'autel (1029-1031)

L'auteur a certainement employé la variante *ordonner*. Cf. l'exemple 5463-4 du *Dyalogue saint Gregore*, cité ci-dessus dans l'Introduction.

Alon, car il en est point.  
 Or voy je bien que il n'a point  
 Sy voirdisant en ceste terre  
 Comm est Judas (1173-1176)

Si on restitue la mesure du v. 1173 par l'ajout de *a* devant *point*, on obtient en même temps une rime parfaite.

[...] lors me penront  
 Cil homme armé et m'en marront (1213-1214)

La forme *menront* fournit une rime correcte. Cf. *tenray*: *amenrray* 697-8, *soustenrras*: *menrras* 1265-6.

Vous en devez estre plus aise  
 Quant Jhesu, qui riens ne prisoit  
 Nostre loy mais la despitoit,  
 Nous l'avons pris et amené (1476-1479)

Il est certain que l'auteur a écrit *despisoit* pour *despitoit*; *despire* et *despiter* sont tous les deux attestés dans ce texte: *despite* (: *dicte*) 1550, *despitant* (: *vit tant*) 2043, *despisoit* (: *disoit*) 2690, (: *gesoit*) 3895. La rime des vv. 3895-6 est une rime léonine parfaite en *-isoit*, Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 5508-5510.

Diabes, prenez mon esperit.  
 Seigneurs, l'argent que Judas quit,  
 Qu'il a ycy a terre mis,  
 Je ne vueil pas qu'i soit remis (1724-1727)

Ainsi que le fait remarquer l'éditeur, *quit* est un ind. prés. de la 3<sup>e</sup> pers. de *quitter* et la forme normale est *quite*. A première vue, on croirait que la forme courte est assurée par la rime, mais c'est en réalité le cas contraire, puisque nous avons une rime non léonine. Je suis convaincu que l'original a porté la rime *esperite*: *quite*.

Cuidez c'il fust mal faiteurs  
 Et sus nostre loy enchanteu[r]s (1746-1747)

Comme il n'est pas facile de restituer une rime léonine en *-eürs*, je crois plutôt que les formes *malfaitierres* et *enchantierres* ont figuré dans le texte de l'auteur. Cf. le v. 2629 cité ci-dessous.

Bien vourions la mort de luy,  
 Mais ne pöons juger nully  
 Puis qu'il n'a la mort deservie (1760-1762)

La rime exige la forme *neluy*. Ce mot rime souvent en *-eluy* (*-ely*) dans ce texte, mais le copiste écrit constamment *nully*. Voir en outre les rimes 2240-1, 2999-3000, 3677-8, 3855-6, 3949-50, 4257-8, 4319-20. Cf. *Li Livres d'Amours* 890-892.

Je suis tenu a vous paier  
 Ung home que a Pasques vous doy.  
 Cestui vous livre par le doy (2057-2059)

Le *vous* du v. 2058 peut être supprimé sans gêner ni la mesure ni le sens. Par cette correction nous aurions une rime léonine *Pasques doy*: *le doy*, parce que le *s* préconsonantique ne compte pas dans ce poème. Cf. les rimes suivantes: *vestez*: *metez* 2076-7, *encontre*: *monstre* 2134-5, *mastin*: *latin* 2446-7, *penses tu*: *comme tu* 2622-3, *je bien*: *feismes bien* 2748-9.

Je vous diray que je pourchace  
 Ce prophete que vous vëez.  
 Trop vilainement le menez (2223-2225)

Il est vraisemblable que l'auteur a écrit *tenez* au lieu de *vëez* qui ne donne pas de rime acceptable.

Roy, tu sera ja bien vestu.  
 Que tu soies le mal venu! (2294-2295)

Au lieu de *vestu* je pense que l'original a porté *tenu*.

Et sy vous met bien en convent :  
 Je la regarderay souvent (2338-2339)

La rime exige la forme *couvent*.

Honny soit qui bien n'y ferra!  
 J'ay sy feru qu'il y parra  
 A tous jours mais; ce sçay je bien (2360-2362)

L'original a certainement eu *perra* et non *parra*. L'alternance entre *ar(r)* et *er(r)*, fréquemment attestée, a souvent gâté la rime léonine. Voir par exemple *Roman du Comte d'Anjou* 8076-8080 et *Lamentations de Matheolus* I 782-788.

Je te dy: tu seras livré  
 Au jour d'uy a la tres grant mort.  
 N'ara pour ce respit de mort  
 Qu'il se face des Juïfz roys (2449-2452)

Je crois que le texte original a eu *a tres grande mort* ou *a la grande mort*. Il semble donc que le copiste ait substitué la forme étymologique à la forme analogique et plus moderne.

Faictes tost; il est assez oingt.  
 Vous dictes voir; il est bien point  
 En parfont [...] (2470-2472)

On peut être assez sûr que la rime non léonine ne remonte pas au texte primitif, qui a peut-être eu *assez point: tres point*. Sur cette rime voir ci-dessus, note aux vv. 416-418.

Conbien que soies enchantierres  
 Sy t'avons nous ci ataché  
 Que, se tu veulz avoir sancté,  
 Ces .iij. clous te fault arracher (2629-2632)

La correction la plus simple de cette rime non léonine serait la substitution de *tourmenté* à *ataché*, mais ceci donnerait un texte moins satisfaisant du point de vue du sens. Je crois plutôt que c'est le vers suivant qui est altéré. L'original a peut-être eu *se tu veulz estre saché*.

Ce qu'ay en cel escript la mis  
 Y sera; oster ne l'en quier.  
 Centurion, je te requier (2695-2697)

Le texte primitif a certainement porté *le quier*.

Et sy veult ceste mort souffrir  
 Pour tous ceulx d'enfer garantir  
 Qui ly vouront mercy crier (2770-2772)

La correction *Pour ceulx d'enfer garant ouffrir* donnerait une rime parfaite.

Jamais ne vous pouroye voir  
 Quant je vous fesoie sèoir  
 Par grant desir en mon giron (2900-2902)

La rime exige la forme *vèoir*. Pour ce qui est de la mesure, il est probable que *pouroye* est dissyllabique ainsi que l'est *voudroie* au vers 2897: *Bien voudroie la mort m'enportast*. En tous cas, *voir* compte aussi pour deux syllabes (= *voïr*).

Lié sui quant il est en ce point,  
 Car je le hay de tout mon cuer.  
 Haquin, ma lance en droit le cuer  
 Apointe trestout droitement (3018-3021)

On peut être sûr que l'original a eu *son cuer* à la fin du v. 3020. Cette rime est préférable à *le cuer*: *le cuer*. Cf. la note aux vv. 416-418.

Et ne vous vueilliez courroucier  
 Quant je vous ay osé blecier (3045-3046)

La rime nous apprend que l'auteur a employé la variante *courrecier*. La même rime fautive revient encore deux fois dans ce texte: *dressiez: courrouciez* 3885-6, *courroucié: blecié* 4123-4. Cf. *Li Livres d'Amours* 4104-4106, *Histoire du Précieux Sang* 599-600 et *Branche des royaus lignages* 4382-4386.

Je vous dy et sy vous anonce  
 Que le corps de Jhesu mien est.  
 Non est voir! Par ma loy, sy est! (3250-3252)

L'original a peut-être eu *s'en est*. Cette contraction de *sy en* se rencontre au v. 3897: *Emblé est; s'en seron blasmé*. On pourrait aussi corriger le vers précédent en *Que le corps Jhesu a my est*.

Au jour d'uy beau don gaigné ay  
 Que Pilate sy m'a donné (3495-3496)

Il est évident que le copiste a interverti les mots *gaigné beau don ay*, ordre des mots qui donne une rime correcte. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 309-310 et *Branche des royaus lignages* 10800-10802.

Par foy, vous estes enchantez  
 Quant de ly point vous vous doubtez.  
 Lessez ester; sy me comptez (3630-3632)

Je ne crois pas que *doubtez* soit la leçon originale; l'auteur a sans doute écrit *dontez*. La lettre étymologique *b* est donc due au copiste qui a pris *n* pour un *u*, lettres qui se ressemblent beaucoup dans les manuscrits médiévaux.

Et vous gardez de sommeillier  
 Par quoy vous ne soiez deceu.  
 Soiez tous .iij. bien esmeü  
 De bien veillier et escouter (3754-3757)

La réduction de l'hiatus est attestée dans ce texte, mais *deceu*, pour *deceü*, ne remonte certainement pas à l'auteur. Si on supprime *vous* on peut garder la forme non réduite qui donne une rime parfaite. Cf. *Roman de Fauvel* 1333-1342, *18 contes français* I 86-89, et *Histoire du Précieux Sang*.

De m'espee le voudroie brocher  
 Tel coup que jamais ne gariroit.  
 Moult cherement le comparroit (3764-3766)

La correction de *gariroit* en *garroit* rétablit la rime ainsi que la mesure. L'effacement de *i* est attesté dans *ferra* aux vv. 1281 (: *verra*) et 2360 (: *parra* = *perra*).

Foy que je doy l'ame mon pere  
 Je croy que somes espié;  
 .j. pou de soupeçon j'ay  
 Que sa mesgnie ne nous entende (3788-3791)

La rime incorrecte de ce passage est évidemment due à l'éditeur. Le ms. présente sans aucun doute la rime léonine *espié: i ay*. En outre, *j'ay* gâte la mesure du vers.

Jamais au cuer joie n'aré  
 Quant Juifz jusque a mort navré  
 Ont celly dont bien nous venoit (4117-4119)

Les futurs et les conditionnels des verbes *avoir* et *savoir* posent souvent des problèmes, même dans les poèmes à rimes léonines, parce que ces verbes riment presque toujours ensemble dans les rimes masculines. Cette rime montre pourtant que l'auteur s'est servi de la forme *avré* (= *avrai*).

**Le Roman de la Rose par Jean de Meun**

Dans le *Roman de la Rose* de Jean de Meun, la rime léonine est employée avec une très grande régularité, ainsi que le constate E. Langlois dans son édition du poème, tome I, p. 58. Il n'y a trouvé que deux exceptions :

Va s'en le monde deduiant,  
Començant son cours d'orient,  
Et par occident s'achemine (16807-16809)

Cette exception n'est qu'apparente, car il s'agit en réalité d'une rime léonine correcte en *-iant*, *deduiant* étant un exemple de la réduction de *ui* en *i*. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours*, note à 523-526.

Aplanos pour ce l'apelerent  
Cil qui point d'erreur n'i trouverent,  
Car aplanos vaut en grezeis  
Chose senz erreur en franceis (16825-16828)

La rime *grezeis* : *franceis* est plus difficile à expliquer. Il est également difficile d'accepter qu'il y ait une seule rime non léonine dans un poème contenant presque neuf mille rimes léonines correctes. Dans ce cas on ne peut pas exclure que l'original ait eu une rime féminine *grezeise* : *franceise*. Le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch, IV, col. 610, cite un exemple où la forme féminine est employée au sens de « langue grecque » : « Hydre » li livres cy l'apelle, C'est « aigue » en grizoiche novele, *Lyon. Ys.* 1156. Des exemples analogues se rencontrent chez du Bellay, *Défense et illustration de la langue française*, éd. Lommatzsch et Wagner, p. 33 : « Toutes personnes de bon esprit entendront assez que cela que j'ay dict pour la defence de nostre langue, n'est pour decouraiger aucun de la greque et latine. » Comme le mot *langue* précède dans ce passage, il pourrait naturellement s'agir d'une ellipse. Cependant, deux pages plus bas, p. 35, du Bellay se sert des formes féminines sans que *langue* précède : « Vous deprisez nostre vulgaire, paravanture non pour autre raison, sinon que des enfance et sans etude nous l'apprenons, les autres avecques grand peine et industrie. Que s'il estoit comme la greque et latine pery et mis en reliquaire de livres, je ne doute point qu'il feust (ou peu s'en faudroit) aussi difficile à apprendre comme elles sont. »

Dans l'édition de F. Lecoy, on trouve encore quelques rimes fautives dues au copiste du ms. B.N. fr. 1573, sur lequel est basée son édition. Il s'agit, dans la majorité des cas, de fautes assez courantes dont j'ai signalé des exemples dans les autres textes examinés. (Les leçons adoptées par

Langlois sont données entre parenthèses.) *suivra* : *fuir* (*suira*) 4327-4328. *profés* : *le fes* (*lo f.*) 4419-20. Jean de Meun emploie ailleurs des formes insolites de l'article défini pour satisfaire aux besoins de la rime. Cf. *lou sen* : *vos en* 7959-7960 et *leu don* : *preudon* 8207-8208. *forment* : *conment* (*froment*) 4951-4952. Cf. *Roman de Fauvel* 2729-2730. *ainceis* : *françois* (*anceis*) 5809-5810. Cf. *Branche des royaus lignages* 2732-2734 et *Lamentations de Matheolus* I 193-194. *honeurs* : *meneurs* (*eneurs*) 6499-6500. Cette rime fautive revient dans l'édition aux vv. 19225-19226. Cf. *Vie saint Jehan-Baptiste* 677-678. *parler* : *raler* (*paler*) 6881-6882. *au main* : *a main* (*a main*) 7489-7490. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 1252-1253. *trover* : *jouer* (*troer* : *joer*) 7737-7738. *souvient* : *convient* (*couvient*) 10311-10312. Aux vv. 11293-11294 on trouve la rime *convient* : *sovient*. Mais on rencontre plus souvent les rimes correctes *couvient* : *souvient* 4149-4150, 4469-4470 et *covient* : *sovient* 6651-6652, 6749-6750, 12737-12738. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743. *sera nez* : *enpenez* (*empanez*) 10581-10582. *columbiaus* : *mout biaux* (*mont b.*) 15755-15756. Cf. *Vie saint Jehan-Baptiste* 3810-3814. *souz sai* : *le sai* (*lou s.*) 18941-18942. Cf. les formes de l'article défini signalées ci-dessus dans la note des vv. 4419-4420.

Lund.

Sven SANDQVIST

## Éditions citées

- Branche des royaus lignages, chronique métrique de Guillaume Guiart, I-II, p.p. J.-A. Buchon. Paris 1828.
- La Branche des royaus lignages par Guillaume Guiart, p.p. N. de Wailly et L. Delisle. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, XXII, pp. 171-300. Paris s. a. (A partir du v. 10368, la chronique de Guillaume Guiart est citée d'après cette édition qui n'est pas complète.)
- La Clef d'Amors, p.p. A. Doutrepoint. *Bibliotheca normannica*, V. Halle 1890.
- A Critical Edition of *La Passion Nostre Seigneur* from manuscript 1131 from the Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris, p.p. E.J. Gallagher. *North Carolina Studies in the Romance Languages and Literatures*, 179. Chapel Hill 1976.
- Le Dit de la Panthère d'Amours par Nicole de Margival, p.p. H. Todd. *SATF*. Paris 1883.
- 18 contes français tirés du recueil intitulé *Le Tombel de Chartrose*, p.p. E. Kooiman. *Thèse*. Amsterdam 1975.
- L'Histoire du Précieux Sang, p.p. O. Kajava dans *Études sur deux poèmes relatifs à Fécamp*. *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, sér. B, XXI, 5. Helsinki 1928.
- Les Lamentations de Matheolus et le Livre de Leesce de Jean Le Fèvre, I-II, p.p. A.-G. van Hamel. *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, 95-96. Paris 1892-1905.

- Li Livres d'Amours de Drouart la Vache, p.p. R. Bossuat. *Thèse complémentaire*. Paris 1926.
- La Passion Nostre Seigneur, voir A Critical Edition.
- Le Roman de Fauvel par Gervais du Bus, p.p. A. Långfors. *SATF*. Paris 1914-1919.
- Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, I-V, p.p. E. Langlois. *SATF*. Paris 1914-1924.
- Le Roman de la Rose par Guillaume Lorris et Jean de Meun, I-III, p.p. F. Lecoy. *CFMA*, 92, 95, 98. Paris 1968-1970.
- Le Roman du Comte d'Anjou par Jehan Maillart, p.p. M. Roques. *CFMA*, 67. Paris 1931.
- La Vie saint Jehan-Baptiste, p.p. L. Gieber. *Beihefte zur Zeitschr. für rom. Phil.*, 164. Tübingen 1978.

